



BARBARA BUI

Document de référence 2007

BARBARA BUI

SOMMAIRE

Partie 1	
<hr/>	
Personnes assurant la responsabilité du document	3
Partie 2	
<hr/>	
Renseignements de caractère général	9
Partie 3	
<hr/>	
Activité du groupe Barbara Bui	19
Partie 4	
<hr/>	
Rapport de gestion 2007	29
Partie 5	
<hr/>	
Patrimoine – Situation financière – Résultats	45
Partie 6	
<hr/>	
Organes d'administration	95
Partie 7	
<hr/>	
Table de concordance	111

PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1	Nom et fonction du responsable du document de référence	5
2	Attestation du responsable du document de référence	5
3	Responsables du contrôle des comptes	6
4	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	6
5	Informations incluses par référence	7
6	Documents accessibles au public	7
7	Responsables de l'information	7

Personnes assurant la responsabilité du document de référence

1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur William Halimi
Président directeur général

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 29 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Paris, le 13 juin 2008

William Halimi
Président directeur général

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Jacques Sultan : 12 boulevard Raspail - 75007 Paris

Commissaire aux comptes de la société, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 1989 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002 pour un mandat de 6 exercices à compter de l'exercice 2002 inclus, expirant après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Olivier Samama : 59 rue de Galilée - 75008 Paris

Commissaire aux comptes de la société, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2007 au lieu et place de Monsieur Bernard Haggiag et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Commissaires aux comptes suppléants

Jacques Lefevre : 2 rue Fléchier - 75009 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2007 au lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Lesaout et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sami Daniel Chriqui : 5 rue Plumet - 75015 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2007 au lieu et place de Monsieur Alain Botbol et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

4 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

L'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2007, a pris acte de la démission, pour des raisons de convenances personnelles de Monsieur Bernard Haggiag de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et Messieurs Pierre Lesaout et Alain Botbol de leurs fonctions de commissaires aux comptes suppléants.

L'Autorité des Marchés Financiers avait été informée par Monsieur Bernard Haggiag par lettre recommandée en date du 9 octobre 2006, par Monsieur Jean-Pierre Lesaout par lettre recommandée en date du 9 octobre 2006 et par Monsieur Alain Botbol par lettre recommandée en date du 15 novembre 2006 de leurs intentions de démissionner.

5 INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice 2005 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 36 à 57 et 35 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 juin 2006 sous le numéro D06-550.
- Les comptes consolidés l'exercice 2006 établis en application des normes IFRS ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurant respectivement en pages 50 à 68 et 49 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2007 sous le numéro D07-0444.
- Les comptes sociaux de l'exercice 2005 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant, figurant respectivement en pages 62 à 86 et 59 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 juin 2006 sous le numéro D06-550.
- Les comptes sociaux de l'exercice 2006 établis en application des normes comptables françaises ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant figurant respectivement en pages 72 à 95 et 69 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2007 sous le numéro D07-0444.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2005, figurant en pages 60 et 61 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 juin 2006 sous le numéro D06-550.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006, figurant en pages 70 et 71 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2007 sous le numéro D07-0444.

6 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société, 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris, dans les conditions prévues par la loi.

Les communiqués de la société relatifs aux ventes et résultats, ainsi que les diaporamas présentés lors des réunions Sfaf peuvent être consultés sur le site Internet de la société www.barbarabui.fr aux rubriques « Finances / Barbara Bui en bourse » et « Finances / Communiqués de presse ».

Enfin les documents de référence déposés auprès de l'Autorité de Marchés Financiers peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org et sur le site de la société www.barbarabui.fr à la rubrique « Finances / Barbara Bui en bourse ».

7 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

7.1 Responsable de l'information financière

Jean-Michel LAGARDE

Directeur administratif et financier
43 rue des Francs Bourgeois
75004 Paris
Tel : 01 53 01 88 01
Fax : 01 53 01 88 00

7.2 Communication Financière

Corinne PUISSANT

Actus Finance
11 rue Quentin Bauchart
75008 PARIS
Tel : 01 53 67 36 36
Fax : 01 53 67 36 37

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

1	Informations sur la société	11
2	Informations sur le capital	14

Renseignements de caractère général

1 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.1 Données générales

Dénomination sociale	Barbara Bui SA
Siège social	43 rue des Francs Bourgeois 75004 Paris (France)
Date de constitution	4 octobre 1982, sous la forme d'une SARL, transformée en société anonyme (SA) le 2 janvier 1989
Durée de vie	99 ans, expirant le 4 octobre 2088
Forme juridique	SA au capital de 1 079 440 euros régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et son décret d'application
Exercice social	Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre
RCS	325 445 963 Paris
Code d'activité	182 E
Code ISIN	FR 0000062788

1.2 Objet social

Article 2 des statuts de Barbara Bui SA

« La société a pour objet :

- La création, la fabrication et la commercialisation de vêtements de prêt-à-porter.
- La création, la fabrication et la commercialisation de tous produits liés directement ou indirectement aux vêtements de prêt à porter.
- Toutes prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises commerciales, de service, industrielles, financières ou immobilières françaises ou étrangères, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêt ou autres droits sociaux.
- La gestion des participations ou intérêts qu'elle détient dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères.
- L'acceptation et l'exercice, en France ou à l'étranger, de tout mandat de représentation, gestion, administration, direction, contrôle, facturation, la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

1.3 Affectation et répartition des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour toute partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en action dans les conditions légales.

Les pertes s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à extinction.

1.4 Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut, par une personne désignée par l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux membres du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou à défaut par une personne désignée par l'assemblée.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par les procès verbaux conformément à la législation.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la législation.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital, de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elle représente est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve, bénéfice ou prime d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Il est ici rappelé que chaque actionnaire peut opter dans le cadre de la détention d'action Barbara Bui soit pour la forme nominative soit pour celle "au porteur".

La société est en droit de demander à tout moment conformément aux articles 263-1 et 263-2 de la loi du 24 juillet 1966, contre rémunération à sa charge, à l'organisme de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ces propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.5 Franchissement de seuil

Article 12 - §4 des statuts de Barbara Bui SA

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article 356-1 de la loi du 24 juillet 1966 et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception. »

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998, les actionnaires devront par ailleurs informer la société chaque fois qu'un seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote sera franchi. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par les articles 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 s'appliqueront.

1.6 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2007, a autorisé le conseil d'administration par sa cinquième résolution à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, pour une période de dix huit mois conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 10% du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 119 750 euros.

En dehors des titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'autorisation présentée ci-dessus, aucun autre titre Barbara Bui n'a été acquis par la société Barbara Bui SA.

1.7 Annulation d'actions autodétenues

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2007 a autorisé au terme de sa cinquième résolution le conseil d'administration (et ce pour une durée de 18 mois à compter de la dite assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10% du capital social.

1.8 Président du conseil d'administration

M. William Halimi
Président directeur général de Barbara Bui SA

1.9 Administrateurs

M. William Halimi
Assemblée générale du 28 juin 2006, pour une durée de 4 ans.

M. Jean-Claude Halimi
Assemblée générale du 28 juin 2006, pour une durée de 4 ans.

Mme Barbara Bui
Assemblée générale du 28 juin 2006, pour une durée de 4 ans.

2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.1 Capital social

Le capital de la société est de 1 079 440 €, divisé en 674 650 actions, de 1,6 € de nominal, entièrement libéré.

2.2 Autres titres émis donnant accès directement ou indirectement au capital

Néant.

2.3 Evolution du capital de Barbara Bui SA

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale	Prime d'émission nette	Capital social
04/10/1982	Constitution	-	200	100 F	-	20 000 F
22/06/1984	Augmentation de capital par apport en numéraire	200	1 000	100 F	-	100 000 F
16/05/1988	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000	5 000	100 F	-	500 000 F
04/03/1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000	45 000	100 F		4 500 000 F
	Division du nominal	45 000	450 000	10 F		4 500 000 F
	Augmentation du capital en numéraire	450 000	468 400	10 F	2 116 000 F	4 684 000 F
03/04/1998	Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris	468 400	674 650	10 F	30 937 500 F	6 746 500 F
30/12/2002	Augmentation de capital par incorporation de réserve et élévation de la valeur nominale de 1,52449 € à 1,60 €	674 650	674 650	1,60 €	-	1 079 440 €

Dans les 3 ans précédant son introduction, aucune opération n'est intervenue sur le capital de la société (entrée de nouveaux actionnaires ou opération sur le capital d'actionnaires existants).

Suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002, le capital social a été augmenté de 50 942,70 € pour être porté à 1 079 440 € par voie d'incorporation de réserves.

L'assemblée générale de la société Barbara Bui SA n'a pas pris de décision autorisant le conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social. Il n'existe pas, en conséquence, de capital autorisé non émis, et la prochaine assemblée générale ne renouvellera pas l'autorisation d'émettre des titres de capital nouveau.

2.4 Modalités de l'introduction de Barbara Bui SA au Nouveau Marché

Le 3 avril 1998, un nombre de 237 500 actions soit 35% du capital de la société Barbara Bui SA (après augmentation du capital), portant jouissance au 1^{er} janvier 1998, a été mis sur le marché au prix de 160 FRF selon la procédure de placement global garanti associée à une offre à prix ferme.

L'origine de ces actions était la suivante :

- 31 250 actions anciennes ont été cédées par les deux actionnaires dirigeants, M. William Halimi et Mme Barbara Bui,
- 206 250 actions nouvelles provenaient de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1998.

Cette opération a reçu le visa N°98-212 du 27 mars 1998 de la Commission des Opérations de Bourse.

franchissement de seuil de 5% à la baisse le 13 mars 2003.

Le 23 septembre 2005, la sicav Semaphore a publié simultanément un franchissement de seuil de 5% à la hausse datant du 23 juillet 2003 et le 23 septembre 2005 à la baisse.

« A la connaissance de la société, il n'existe plus aujourd'hui d'autres actionnaires que les dirigeants-fondateurs détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote ».

La société n'a connu aucune évolution significative de son actionariat depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998.

2.5 Répartition du capital et des droits de votes (18 avril 2007)

	Actions	%	Droits de votes	%
William Halimi	267 748	40	535 496	48
Barbara Bui	130 794	19	261 588	23
Elie Halimi	42 300	6	84 600	8
Dirigeants-Fondateurs	440 842	65	881 684	79
Public	233 808	35	234 179	21
Total	674 650	100	1 115 863	100

La détention du capital des dirigeants fondateurs n'a pas évolué depuis le 03/04/1998, à l'exception des 1 875 titres apportés en octobre 2002 par M. William Halimi au contrat de liquidité signé avec ING Financial Market.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires à ce jour dans la société toutefois les dirigeants fondateurs ont toujours agis de concert.

Le 10 janvier 2002, la société Européenne de Participations Industrielles (EPI), 6 rue Royale 75008 Paris a franchi le seuil de 5% dans le capital de Barbara Bui SA, avec 37 750 actions soit 5,595%, ces titres se sont avérés être gérés par la Sicav Sémaphore qui a procédé en 2005 à de nouvelles déclarations de franchissement de seuil.

Le 11 février 2003, la société JP Morgan Chase, 1 Chase side Bournemouth, BH7 7DA - UK, a déclaré un franchissement de seuil de 5% à la hausse erroné, car avec 11 930 titres, elle ne détient que 1,77 % du capital. Cette annonce a été corrigée par un

2.6 Nantissement d'actions

Néant.

Renseignements de caractère général

2.7 Evolution de l'action Barbara Bui depuis 2006

(Source Euronext) - Code ISIN : FRO000062788

Année - Mois	Plus haut en €	Plus bas en €	Premier cours en €	Dernier cours en €	Capitaux traités En milliers €	Nombre de titres traités
2006-01	18,10	15,48	15,01	17,37	503.15	28 925
2006-02	20,40	17,00	17,37	18,65	460.32	24 355
2006-03	20,50	17,70	18,65	20,5	539.34	27 873
2006-04	28,95	22,42	20,5	28,95	931.28	36 524
2006-05	31,45	26,80	28,95	29,75	716.36	24 540
2006-06	29,90	25,15	29,75	29,50	437.87	16 184
2006-07	29,86	27,11	29,50	28,60	220.04	7 615
2006-08	29,20	27,56	28,60	28,00	204.04	7 128
2006-09	28,00	26,50	28,00	26,70	121.60	4 491
2006-10	33,50	26,10	26,70	33,50	384.59	12 418
2006-11	33,90	30,45	33,50	31,00	310.00	9 652
2006-12	32,80	31,10	31,00	32,00	161.08	5 089
Total 2006					4 989.67	204 794

2007-01	39,40	31,25	32,00	37,90	436.88	12 168
2007-02	39,00	32,00	37,90	35,89	551.26	14 434
2007-03	43,34	32,00	35,89	42,60	538.79	14 096
2007-04	55,85	43,50	42,60	54,00	2 023.66	38 936
2007-05	76,94	50,90	54,00	70,00	3 820.98	59 042
2007-06	94,50	68,50	70,00	83,00	5 479.77	65 478
2007-07	84,93	56,11	83,00	60,98	2.067.16	29 841
2007-08	84,00	49,99	60,98	81,47	2 510.61	38 844
2007-09	85,26	68,00	81,47	71,94	1 322.91	17 494
2007-10	70,99	61,06	71,94	66,87	738.85	11 009
2007-11	70,00	60,01	66,87	68,30	899.96	13 550
2007-12	68,25	56,46	68,30	61,99	453.73	7 311
Total 2007					20 844.56	322 203

2008-01	62,00	38,16	61,99	48,00	1 326.96	26 394
2008-02	53,00	44,80	48,00	49,34	330.75	6 671
2008-03	51,20	44,00	49,34	48,82	453.37	9 457
Total 2008 (3 mois)					2 111.08	42 522

Pour mémoire, l'action de la société Barbara Bui SA a été introduite en bourse en avril 1998 au cours de 150 Francs, soit 22,87 euros.

2.8 Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des 3 derniers exercices :

Année	Dividendes par action (en euros)	Montant total en euros	Date de mise en règlement
2004	néant	néant	-
2005	néant	néant	-
2006	0,27	182 155,50	27/09/2007

Au titre de l'exercice 2007 le conseil d'administration a proposé au vote de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 un dividende de 0,37 euro par action détenue. En cas d'approbation par l'assemblée générale, les dividendes seront mis en paiement le 17 septembre 2008 auprès de la banque Natixis, chaque action donnera droit à son propriétaire à un dividende de 0,37 euros éligible à l'abattement de 40% sur les revenus des capitaux mobiliers. Conformément aux nouvelles dispositions fiscales les contributions sociales (CSG-CRDS, etc...) feront l'objet d'une retenue à la source pour ceux des actionnaires qui y sont assujettis ; ces derniers pourront en outre et dans les conditions légales opter pour le prélèvement forfaitaire d'impôts sur le revenu au taux de 18%.

L'évolution future du niveau des dividendes reflétera à la fois l'évolution des résultats mais également de la trésorerie du groupe, la fixation du dividende tenant compte notamment de l'évolution des besoins de financement de la croissance. La société ne peut par conséquent pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

2.9 Contrat de liquidité

Suite à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2007, la société Barbara Bui SA a confié, jusqu'au 31 décembre 2008 puis par période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement approuvée par l'Autorité de Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 50 000 euros ont été affectés au compte de liquidité, puis en décembre 2007, 50 000 euros supplémentaires ont été rajoutés au compte de liquidité.

Ainsi et seulement dans ce cadre, la société Barbara Bui SA a procédé à des achats et des ventes de ses propres actions.

3 942 titres ont ainsi été acquis en 2007 à un cours moyen de 64,24 euros. Dans le même temps 3 233 titres ont été cédés à un cours moyen de 64,21 euros.

A la clôture de l'exercice, Barbara Bui détenait 709 de ses propres actions soit 0,11% du capital social, ayant une valeur unitaire d'achat de 60,97 euros intégralement affectés au contrat de liquidité susvisé.

ACTIVITE DU GROUPE BARBARA BUI

1	Historique	21
2	Le style Barbara Bui	22
3	Organisation	22
4	Cycle de production	23
5	Communication	24
6	Distribution	25
7	La clientèle	26
8	Les facteurs clés de succès de Barbara Bui	26
9	La mode féminine de luxe	27

Activité du groupe Barbara Bui

1 HISTORIQUE

1983

Née à Paris d'un père vietnamien et d'une mère française, Barbara Bui entre dans le monde de la mode en ouvrant une boutique atelier rue de Turbigo à Paris.

1987

Premier défilé à Paris et présentation de sa collection aux acheteurs français et internationaux. La griffe Barbara Bui est née.

1988

Ouverture de la première boutique Barbara Bui rue Etienne Marcel à Paris. L'impact de cette boutique va accompagner les premiers succès commerciaux de la marque à l'international.

Rapidement Barbara Bui captive par son style. Exprimer une femme touchante et vraie, forte et fragile à la fois. Un équilibre entre une élégante simplicité et une liberté d'un romantisme rock and roll.

1998

Introduction en bourse de Barbara Bui (Nouveau Marché).

Au cours de cette même année, Barbara Bui crée Initials Barbara Bui, un concept de petites pièces séparées qui complètent à merveille l'esprit de sa ligne principale. L'attention sur cette collection portée aux pantalons, à la fois androgynes et féminins, fera de nombreux adeptes.

1999

Barbara Bui défile pour la première fois à New York et ouvre un grand espace au cœur de Soho. D'autres ouvertures importantes auront lieu, Avenue Montaigne à Paris, mais aussi Via Manzoni à Milan.

2000

Barbara Bui signe le lancement de ses premières collections d'accessoires de luxe : sacs et chaussures.

La collaboration avec des photographes de renommée internationale, tels que David Bailey, vient appuyer son travail d'image.

2003

La créatrice lance « Bui » de Barbara Bui, un mélange de pièces casual et raffinées.

Barbara Bui est élue à l'unanimité membre de la Chambre Syndicale de la Couture Française et des Créateurs de mode et défile de nouveau à Paris.

2004

Naissance du premier parfum « Barbara Bui Le Parfum ». Une sensualité silencieuse, intimiste et caressante, révélée par un flacon pur et transparent. Musc, ambre et encens en sont la signature.

2007

Barbara Bui inaugure un nouveau concept de boutique dédié à l'accessoire, rue de Grenelle à Paris et Via Sant'Andrea à Milan.

En mars, elle ouvre une première boutique en partenariat, à Moscou sur la Place Rouge.

En octobre, ouverture d'une boutique à Iekaterinbourg (Russie).

Signature d'un partenariat avec le groupe Chalhoub qui devient le représentant de la marque Barbara Bui au Moyen-Orient, puis avec les groupes Sanki et Kanematsu pour un accord de distribution sur le marché japonais.

2008

Ouverture d'un stand chaussures en concession au Printemps Haussmann en complément du corner déjà existant.

Signature d'un accord de distribution avec la filiale coréenne du groupe Bluebell, suivi par l'ouverture d'une première boutique en Corée dans Galleria East.

Ouverture, au second semestre, d'une boutique rue du Faubourg Saint Honoré à Paris.

2 LE STYLE BARBARA BUI

Maison de mode parisienne. Les lignes de vêtements et d'accessoires Barbara Bui ont un positionnement unique et incontournable dans l'univers du luxe.

BARBARA BUI

Barbara Bui incarne l'élégance parisienne mais aussi l'art d'adapter un esprit couture à des rythmes contemporains. Des silhouettes longilignes et sensuelles, des coupes incisives, des volumes sans concession associant les soieries aux fourrures, et aux peaux, des broderies luxueuses. Manteaux, robes, smokings du jour et du soir.

BUI de Barbara Bui

Un porté chic et sport, mélange de pièces casual, ludiques et féminines pour une garde robe de tous les jours dans le style original de la ligne Barbara Bui.

Longtemps reconnue pour le succès de ses pantalons androgynes, cette ligne s'illustre aussi par des blousons en cuir, des imprimés exclusifs et de la maille cachemire.

BARBARA BUI – les sacs et les chaussures

Une collection complète de sacs et de chaussures aux matières ultra sophistiquées.

Des sacs au luxe moderne pour encore plus de séduction, cabas intemporels, pochettes où l'esthétique des zips arrive en cicatrices dorées, croco, python, cuir vernis, véritables signatures du style Barbara Bui.

Les chaussures, objets de désir dont la modernité s'imprègne de lignes ciselées, boots, sandales aux talons vertigineux, python, cuir glacé pour une femme audacieuse et volontaire.

3 ORGANISATION

Barbara Bui développe en interne ses créations et sa communication, mais externalise sa production. Ce schéma lui permet d'obtenir le maximum de flexibilité tout en permettant un contrôle de ses produits.

- Le studio de création, animé par Mme Barbara Bui, crée, réalise et met au point les prototypes des collections (en moyenne 300 modèles par an).
- Le service commercial organise les ventes en show-room, la gestion des commandes et de la facturation, ainsi que le suivi des points de vente Diffusion (environ 450 boutiques multimarques dans le monde).
- Le service de production assure l'interface entre le studio de création et les sous-traitants. Il assure également l'approvisionnement en matières premières et la livraison des produits finis.

Cette organisation permet un suivi du produit, de sa création jusqu'à la vente, tout en assurant une maîtrise de la qualité et une large flexibilité de production face aux attentes du marché.

4 CYCLE DE PRODUCTION

Barbara Bui travaille chaque saison avec un nombre limité de sous-traitants, notamment français, italiens ou espagnol.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux cotés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément à l'instruction administrative du 10 août 1999 (12 C 3 99), commentant l'article 83 de la Loi de finances pour 1998, le service production exige de chaque façonnier une attestation délivrée par la recette des impôts dont il dépend.

Par ailleurs, la société Barbara Bui applique rigoureusement les textes réprimant le travail clandestin en exigeant de ses partenaires l'ensemble des documents requis.

Cycle de création / production / vente

Deux saisons de vente rythment la création et la commercialisation des produits Barbara Bui :

- le Printemps-Eté,
- et l'Automne-Hiver.

Le cycle de chaque saison s'étale sur environ 15 mois, du départ de la création à la fin des soldes de chaque saison marquant ainsi la fin des encaissements liés à chacune des saisons.

Collection Printemps-Eté année "N"

Mai à Août N-1	Réalisation et mise au point des patrons
Septembre à Octobre N-1	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Décembre N-1	Réception des marchandises Contrôle qualité
Janvier à Avril N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Février N à Juillet N	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

Collection Automne-Hiver année "N"

Novembre N-1 à Février N	Réalisation et mise au point des patrons
Janvier à Mars N	Défilé de la collection Présentation des collections en show-room Prise de commande des acheteurs Achats des matières premières Lancement de la production auprès des sous-traitants
Juin N	Réception des marchandises Contrôle qualité
Juillet à Septembre N	Expédition et facturation vers les clients Diffusion et les boutiques en propre
Juillet N à Janvier N+1	Vente des produits dans les boutiques en propre et encaissement des facturations Diffusion

5 COMMUNICATION

Depuis 2005, l'intégration du service presse et communication n'a fait que renforcer le positionnement de Barbara Bui en tant que marque incontournable sur le marché du luxe.

Le défilé : depuis deux saisons au Carrousel du Louvre, il reste l'évènement majeur et la clé de voûte de communication du Groupe.

Les partenariats : la signature avec des acteurs reconnus sur le marché du luxe a contribué de manière significative à la montée en puissance des retombées presse à l'international.

La publicité : des images qui illustrent l'univers de la marque, déployées au travers des points de vente, de la presse française et internationale, en particulier en Russie, en Corée, au Moyen Orient et au Japon grâce au soutien de nos partenaires.

Le charisme et la personnalité de Madame Barbara Bui : Au cœur de tout évènement, elle incarne l'âme et l'histoire de la maison.

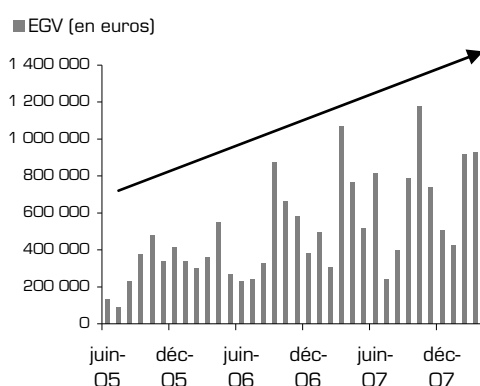
A Moscou, lors d'un défilé organisé pour l'ouverture de notre Boutique ;

En Corée et au Japon au cours de nombreuses interviews avec les rédactrices en chef des magazines les plus importants ; et d'une manière générale auprès des célébrités françaises et internationales.

Les retombées presse

Le nombre et la qualité des parutions sont chiffrés par un organisme indépendant, qui fournit au groupe l'évolution de la part de voix de la marque Barbara Bui.

Le graphique ci-dessous démontre très clairement la progression constante de la marque au niveau des retombées presse.



Le site Internet : www.barbarabui.fr

Un site Internet a été mis en place au cours de l'exercice 2000.

Il s'agit d'un site non marchand où est présenté l'univers Barbara Bui ainsi que les principaux aspects de la communication financière.

Ce site est en constante amélioration de façon à performer, sa réactivité, son accès aux internautes internationaux et permettre une information financière plus rapide.

6 DISTRIBUTION

La distribution des produits Barbara Bui se fait au travers de deux réseaux de distribution :

- dans les boutiques exclusives Barbara Bui,
- et via un réseau de points de vente multimarques sélectifs.

Les boutiques monomarques peuvent être, détenues intégralement par le groupe, ou faire l'objet d'un accord de distribution avec un partenaire.

Le groupe compte également au sein de son réseau de boutiques détenues en propres, 3 points de vente multimarques, exploités sous enseigne Kabuki.

6.1 Les boutiques exclusives Barbara Bui

10 points de vente détenus en propre

Adresse	Surface (m²)
En France	
Barbara Bui 62 rue du Faubourg St Honoré, Paris VIII	550
Barbara Bui 50 avenue Montaigne, Paris VIII	600
Barbara Bui 67 rue des St Père, Paris VI	130
Barbara Bui « Accessoires » 35 rue de Grenelle, Paris VII	100
Barbara Bui 43 rue des Francs Bourgeois, Paris IV	150
Barbara Bui 23 rue Etienne Marcel, Paris I	350
Corner Chaussures Printemps 5 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann Paris IX	30
A l'international	
Barbara Bui 115 Wooster Street, New York - USA	400
Barbara Bui « Accessoires » 45 Via Sant'Andrea, Milan - Italie	40
Barbara Bui 45 Via Manzoni, Milan - Italie	150

5 boutiques en partenariat

Adresse	Surface (m²)
En France	
Corner Printemps Haussmann 2 ^{ème} étage 64 Boulevard Haussmann, Paris IX	80
Corner Galeries Lafayette 40 Boulevard Haussmann, Paris IX	60
A l'international	
Barbara Bui Goum, 3 Place Rouge, Moscou - Russie	110
Barbara Bui 8 rue Voevedina, Iekaterinbourg - Russie	110
Barbara Bui Galleria East, Séoul - Corée	50

6.2 Les boutiques Kabuki

Le groupe exploite trois points de vente multimarques à enseigne Kabuki, détenus en propre.

Adresse	Surface (m²)
En France	
Kabuki Femmes 25 rue Etienne Marcel, Paris I	400
Kabuki Hommes 21 rue Etienne Marcel, Paris I	450
Kabuki Chaussures 13 rue de Turbigo, Paris II	40

6.3 Le réseau de points de multimarques sélectifs

En France

Les produits Barbara Bui sont présents dans environ 100 points de vente multimarques sélectionnés parmi les boutiques les plus représentatives du prêt-à-porter de luxe féminin (« Graphiti » à Lyon, « L'Espionne » à Paris, "Un homme & une femme à suivre" à Monte-Carlo, « Vestale » à Nice,...).

Ces boutiques "haut de gamme" distribuent les collections des "créateurs" tels que Jean-Paul Gaultier, Prada, Issey Myake, Helmut Lang, Gucci, etc...

A l'international

Le groupe Barbara Bui a toujours opté pour la mise en place d'une structure commerciale intégrée visant à contrôler parfaitement le développement du réseau et l'image de la Diffusion. Aujourd'hui, la marque est distribuée dans près de 450 points de vente multimarques sélectionnés.

Deux show-rooms implantés à New York et Milan relayent le show-room parisien et participent à la présentation des collections aux acheteurs internationaux.

Depuis fin 2007, les collections sont également présentées au Japon dans les show rooms du groupe Sanki, et sont relayées au Moyen Orient par les équipes du groupe Chalhoub.

7 LA CLIENTELE

Sur les 450 points de vente existants en 2007, une majorité de clients affiche une grande fidélité à Barbara Bui et renouvelle leurs commandes chaque saison depuis de nombreuses années. De plus, le nombre de clients augmente régulièrement chaque année.

Sur l'exercice 2007, la part du premier client est de l'ordre de 700 K€, et les cinq premiers clients réalisent un chiffre d'affaires d'environ 2,6 M€.

La politique commerciale de la société impose des acomptes de 40% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers, non couverts par les assurances de type Sfac ou Coface.

8 LES FACTEURS CLES DE SUCCES

Barbara Bui mène une stratégie parfaitement en phase avec les objectifs du groupe et les réalités du marché, assise sur le contrôle absolu de l'image, la diversification et la démocratisation du luxe.

Le savoir faire

Créativité et savoir-faire sont la clé de voûte du projet de Barbara Bui et se reflètent dans la forte fidélisation des clients et le développement rapide de la marque depuis quelques années.

La force des réseaux de distribution

Des boutiques monomarkes aux emplacements stratégiques des capitales de mode : Paris, New York, Milan, Moscou et Séoul.

Un réseau « Diffusion » sélectif : 450 points de vente, gérés par un service commercial intégré, maîtrisant parfaitement l'image de la marque et de sa distribution.

La diversification des lignes

L'amorce ambitieuse d'un pôle « Accessoires » avec le lancement réussi des collections de chaussures et de sacs permet au groupe d'appuyer son développement sur de nouveaux moteurs de croissance.

Au-delà du potentiel commercial, les « Accessoires » jouent un rôle clé dans la communication de l'image de la marque auprès de sa clientèle cible.

9 LA MODE FEMININE DE LUXE

9.1 Caractéristiques du marché de la mode féminine de luxe

Il s'agit d'un marché très hétérogène, tant en terme de chiffre d'affaires, de poids boursier, que de notoriété des marques. Le secteur, bien que dominé par de grands groupes, compte également nombre de petites maisons autonomes.

Traditionnellement axé vers l'international, ce secteur bénéficie de l'émergence des nouveaux marchés. Grâce à des gammes de produits plus accessibles, notamment les accessoires, on assiste à une démocratisation de la notion de luxe. De plus en plus de gens achètent aujourd'hui des produits griffés réservés hier à une élite.

En périodes difficiles, la clientèle se sécurise souvent par l'achat d'une marque à forte notoriété. Le luxe rassure et devient valeur refuge.

Sur le long terme, les perspectives du marché du luxe sont excellentes, car le pouvoir d'achat des pays dits matures s'accroît, la population cadre rajeunie et l'évolution démographique favorise la consommation.

Plus la légitimité de la marque sera forte, plus ses niveaux de marge et ses taux de rentabilité seront élevés.

Toutes les entreprises qui évoluent sur ce marché adoptent les mêmes stratégies gagnantes :

- attractivité de la marque en terme de création,
- vocation à l'international,
- potentiel de diversification.

L'image est toujours la clé de voûte de cet ensemble.

9.2 Trois modèles de concurrents

Les grandes maisons traditionnelles

Ce sont pour la plupart des couturiers. Ce sont nos aînés, présents sur le marché depuis plusieurs décennies et fondateurs du secteur.

Ces maisons vivent essentiellement de leurs produits dérivés. En intégrant de jeunes créateurs comme John Galliano chez Dior, Alber Elbaz chez Lanvin, Marc Jacobs pour Louis Vuitton, elles ont récupéré le mouvement créateur et connaissent aujourd'hui des formidables « revival » grâce à la modernité et au renouveau créatif de ces designers.

Les nouveaux prescripteurs du luxe

Cette appellation, née dans les années 80, essayait de définir de jeunes maisons caractérisées par l'univers de leur designer.

Issus du prêt-à-porter, ils ont comme stratégie de développer l'Accessoire pour compléter leur univers. Ce sont les leaders d'opinion, ils sont plébiscités par les magazines de mode du monde entier, qui relaient ce que l'on appelle communément les dernières tendances.

Le prêt-à-porter haut de gamme

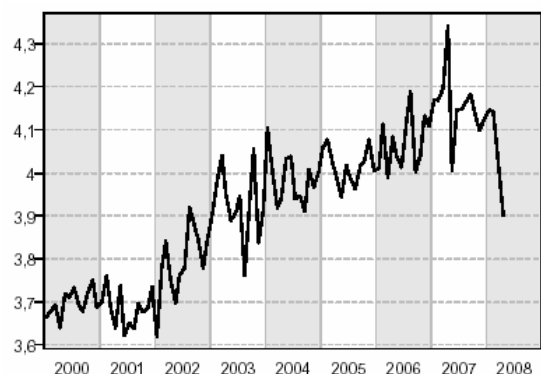
Un discours de fabricants de prêt-à-porter haut de gamme comme Ralph Lauren est nettement plus industriel, moins axé sur la "création", en faisant toutefois des vêtements de qualité.

Certains aujourd'hui ont réussi à se faire une image de marque très forte en investissant sur des campagnes de communication importantes et dans certains cas très performantes.

9.3 Tendances du marché textile – habillement en 2008

Dépenses de consommation des ménages en produits textile et cuir

En milliards d'euros



Source : INSEE, 2008

RAPPORT DE GESTION 2007

1	Activité de l'exercice 2007	31
2	Evolutions récentes et perspectives d'avenir	37
3	Conséquences sociales de l'activité	38
4	Analyse des risques	40
5	Tableau des résultats de la société Barbara Bui au cours des 5 derniers exercices	43

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous présenter les comptes consolidés du groupe Barbara Bui ainsi que les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Lecture vous sera donnée du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce que nous vous demandons d'approuver.

Lecture vous sera donnée du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société Barbara Bui SA ainsi que des rapports de ces mêmes commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Enfin la présente assemblée est appelée à statuer sur la nomination d'un nouveau collège de commissaires aux comptes, et de statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

1 ACTIVITE DE L'EXERCICE 2007

1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du groupe Barbara Bui ont été élaborés en fonction des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables au 21 mars 2008 date d'arrêté de ces comptes par le conseil d'administration.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition aux IFRS, les comptes consolidés du 31 décembre 2007 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur établies selon le même référentiel IFRS.

Il est rappelé que les choix des options et exemptions relatives notamment à la norme IFRS 1 ont été présentés par le groupe lors du dépôt du document de référence, des comptes consolidés 2004 auprès de l'AMF.

Les dernières évolutions du référentiel comptable au 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés, il s'agit de l'amendement de l'IAS 1 sur les informations complémentaires relatives au capital, et des IFRIC 8, 9, 10 et 11 ainsi que les informations requises par IFRS 7.

La préparation des comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

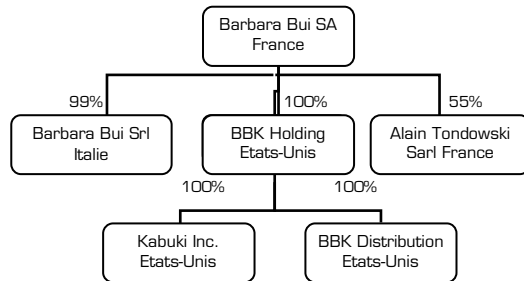
Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

1.2 Périmètre de consolidation

Le périmètre du groupe n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2007.

Les sociétés du groupe ont toutes été consolidées par application de la méthode d'intégration globale, en raison de leur contrôle effectif total ou quasi total par Barbara Bui SA, société mère du groupe.

Le périmètre de consolidation comprend Barbara Bui Italie, BBK Holding, Kabuki Inc., BBK Distribution et enfin Alain Tondowski Sarl. Les liens de filiation sont présentés dans l'organigramme ci dessous.



Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. La situation actuelle du groupe fait l'objet d'un tableau de filiales et participations annexé aux comptes sociaux.

Les filiales Barbara Bui Srl et Kabuki Inc. exploitent des boutiques en propre qui commercialisent les produits Barbara Bui auprès d'une clientèle de particuliers.

BBK Distribution, qui s'approvisionne auprès de la société mère, commercialise les produits Barbara Bui auprès des boutiques de mode nord-américaines (y compris la boutique détenue en propre par Kabuki Inc.).

Enfin, la société Alain Tondowski Sarl, qui créait, produisait et diffusait les chaussures sous la griffe du même nom, n'a pour l'instant plus d'activité.

Les prix de transferts propres aux opérations commerciales intragroupe, sont réalisés aux conditions de marché, les boutiques détenues en propre bénéficient ainsi de conditions commerciales et tarifaires identiques aux autres clients Diffusion du groupe.

1.3 Commentaires sur l'activité en 2007

Maintien d'un rythme de croissance soutenu

Le groupe Barbara Bui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires hors taxes de 33,8 M€, en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent.

La tendance enregistrée au premier semestre 2007 s'est confirmée lors du second semestre avec le maintien d'un rythme de croissance élevé.

Augmentation du résultat opérationnel + 36%

La croissance de l'activité du groupe Barbara Bui s'est accompagnée d'une progression du taux de marge opérationnelle qui s'élève à 9%.

Le résultat opérationnel s'établit à 3,04 M€ en croissance de + 36%.

Le résultat net en hausse de 51% atteint 1,9 M€ à comparer à 1,26 M€ en 2006 (hors activités cédées).

La marge nette atteint ainsi 5,6% contre 4,4% en 2006.

Une structure bilancieelle solide

La structure bilancieelle au 31 décembre 2007 fait ressortir des capitaux propres en hausse de 22% qui atteignent 53% du total du bilan.

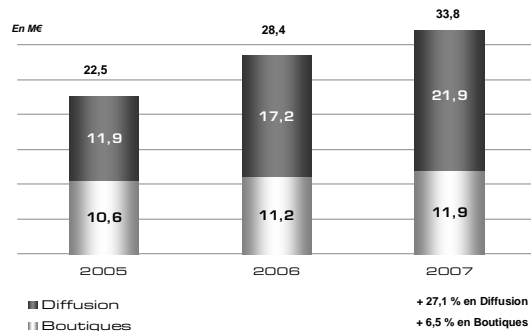
Avec une marge brute d'autofinancement de 2,4 M€ en 2007 et une trésorerie disponible de 3,9 M€, le groupe Barbara Bui dispose des moyens financiers nécessaires pour assurer l'ouverture de nouvelles boutiques en propre.

1.4 Evolution détaillée de l'activité en 2007

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit pour l'exercice 2007 à 33,8 M€ soit une progression de + 19% par rapport à l'année 2006. Les ventes du groupe Barbara Bui progressent ainsi de 50% en deux ans

Les ventes du groupe Barbara Bui avaient déjà progressé de + 17% en 2005, cette accélération de la croissance permet au groupe d'afficher une augmentation de chiffre d'affaires de + 48% en deux ans.

Croissance du CA de + 50 % en 2 ans



Le réseau Boutiques en propre, en croissance de 6,5% enregistre un chiffre d'affaires de 11,9 M€ à comparer à 11,2 M€ sur l'exercice précédent.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires Boutiques en propre est en hausse de 5,4%. La contribution au chiffre d'affaires du dernier trimestre de la nouvelle boutique italienne est de 0,12 M€, soit 1% de croissance supplémentaire.

La boutique américaine progresse de 3% à taux de change constant ce qui est satisfaisant compte tenu de la faiblesse du dollar qui positionne nos produits à des prix élevés sur le marché local américain.

L'activité diffusion enregistre d'excellents résultats avec un chiffre d'affaires de 21,9 M€, soit une progression de 27,1%.

Les ventes de la collection Printemps-Eté 2007 ont réalisé une progression de 25% et celles de la collection Automne-Hiver, sont en hausse de 21% par rapport à l'exercice 2006.

La collection Printemps-Eté 2008 a également contribué à accélérer la croissance 2007 car 1 M€ de ventes ont été livrées et facturées dès le quatrième trimestre 2007 contre 0,2 M€ au quatrième trimestre 2006.

Répartition du chiffre d'affaires par produit

En millions d'euros	2007	2006	Variation
Barbara Bui	30,4	24,9	+ 22%
Prêt-à-porter	18,4	15,6	+ 18%
Chaussures	8,5	6,5	+ 31%
Sacs	3,5	2,8	+ 25%
Kabuki	3,4	3,5	- 3%
Total	33,8	28,4	+ 19%

La croissance de la marque Barbara Bui, dont l'activité représente 90% du chiffre d'affaires du groupe s'appuie, sur une bonne dynamique du prêt-à-porter qui progresse de 18%, et sur la confirmation du succès des accessoires (Chaussures et Sacs) qui enregistrent d'excellents résultats en hausse de 29% au travers les deux réseaux de distribution.

Le chiffre d'affaires généré par les autres marques distribuées dans les boutiques Kabuki est stable à 3,4 M€ contre 3,5 M€ l'an dernier.

Les accessoires Barbara Bui représentent en 2007, 12 M€ et 36% du chiffre d'affaires consolidé.

Avec 8,5 M€ les chaussures représentent 25% du chiffre d'affaires consolidé, 32% de l'activité diffusion et 19% de l'activité des boutiques Barbara Bui.

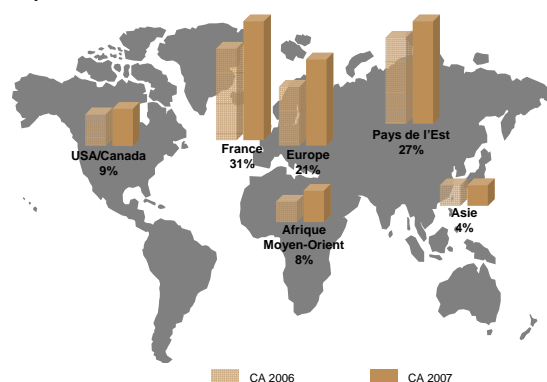
Le chiffre d'affaires des sacs représente 3,5 M€ soit 10% du chiffre d'affaires du groupe, soit 12% des activités Diffusion et Boutiques Barbara Bui.

Répartition géographique du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2007	%	2006	%
France	16 684	49%	14 522	51%
Europe hors France	5 261	16%	3 710	13%
USA/Canada	3 441	10%	3 329	12%
Pays de l'Est	5 800	17%	4 728	17%
Asie/pacifique	858	3%	864	3%
Afrique/Moyen-Orient	1 700	5%	1 205	4%
Autres	31	0%	35	0%
Total	33 776	100	28 393	100

Le chiffre d'affaires du groupe Barbara Bui progresse sur toutes les zones géographiques à l'exception de l'Asie, qui reste stable. Les récents partenariats sont porteurs d'un potentiel de développement important pour le groupe car ils interviennent sur le Moyen-Orient et l'Asie, zones qui ne représentent en 2007 encore que respectivement 8% et 5% du chiffre d'affaires Diffusion.

Répartition du chiffre d'affaires diffusion



1.4.1 Evolution de l'exploitation et des résultats 2007

Le chiffre d'affaire 33,8 M€ permet de dégager une marge brute de 19 M€ et un résultat opérationnel de 3 M€ en progression de 36% par rapport à l'exercice précédent.

La maîtrise des charges externes et des frais de personnel qui évoluent moins vite que la croissance permet ainsi de générer un taux de marge opérationnelle de 9%.

Le résultat financier légèrement négatif est principalement constitué des impacts de change, à savoir, pertes et gains de change, provisions et pertes de change et écarts de conversion qui s'élèvent à - 104 K€.

La charge d'impôts évolue proportionnellement à l'amélioration des résultats.

Le résultat net s'élève ainsi à 1,9 M€ contre 1,26 M€ l'an dernier hors activités cédées, soit une progression de 51%. Il faut rappeler qu'en 2006 le groupe a cédé son activité Café et enregistré un profit net d'impôts non récurrent de 0,24 M€.

La rentabilité nette du groupe s'élève donc à 5,6% contre 4,4% l'an dernier.

Résultats des filiales du groupe au titre de l'exercice 2007

En milliers d'euros	BB SA France	BB Italie	Holding USA	Alain Tondowski	Impact consolidé	Barbara Bui consolidé
Chiffre d'affaires	32 098	999	4 661	0	- 3 982	33 776
Résultat opérationnel	2 923	38	360	- 17	- 260	3 044
Résultat financier	- 35	- 28	- 114	- 9	56	- 130
Charges d'impôts	- 1 059	107	- 87		26	- 1 013
RNPG	1 829	117	159	- 26	- 178	1 901

1.4.2 Evolution du bilan 2007

En milliers d'euros – au 31 décembre

Actif	2007	2006	Passif	2007	2006
Immobilisations	4,77	3,53	Capitaux propres	9,46	7,78
Impôts différés actifs	0,18	0,31	Provisions	0,36	0,44
Stocks	5,63	4,62	Dettes financières	1,36	0,46
Clients	1,96	1,19	Passifs d'impôts différés	0,03	0,29
Autres actifs courants	1,44	1,05	Fournisseurs	3,05	2,71
Trésorerie et équivalents	3,86	3,48	Autres dettes	3,54	2,50
Total	17,80	14,18	Total	17,80	14,18

Les capitaux propres du groupe sont en hausse de 22% sous l'effet des résultats et malgré la première distribution de dividendes intervenue en septembre 2007 pour un montant de 0,18 M€. Ils représentent à la fin de l'exercice 53% du total du bilan.

Les postes stocks et clients augmentent fortement sous l'effet de la croissance d'une part et sous l'effet de l'accélération des livraisons de la saison Printemps-Eté 2008 d'autre part.

Les dettes financières augmentent en raison de la reprise des investissements et du financement notamment du bail et des agencements de la boutique de Milan.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2,4 M€, alors que le besoin en fonds de roulement augmente de 0,74 M€.

En 2007 le groupe Barbara Bui a investi près de 2 M€, dont 1 M€ pour le financement du bail et des agencements de la nouvelle boutique de Milan. Pour financer ces opérations le groupe Barbara Bui a emprunté 1,3 M€ et remboursé sur l'exercice 0,4 M€ d'anciens emprunts.

1.4.3 Evénements marquants survenus en 2007

L'année 2007 a été particulièrement riche pour le groupe aussi bien en termes d'ouvertures de boutique, que de signatures de partenariats stratégiques pour l'activité Diffusion.

Ouverture de la boutique accessoires rue de Grenelle

En mars 2007 le groupe a inauguré une nouvelle

boutique entièrement dédiée à l'accessoire située rue de Grenelle dans le 7^{ème} arrondissement de Paris.

Inauguration de la boutique de Moscou

La première boutique mono marque Barbara Bui, a ouvert ses portes à Moscou en mars 2007. Le groupe Bosco di Ciliegi avait organisé pour l'occasion un défilé dans l'enceinte du GOUM, mall du luxe situé 3, Place Rouge.

Nouvelle boutique accessoires à Milan

La signature d'un nouveau bail à Milan en mai 2007 a permis l'inauguration au mois de septembre d'une seconde boutique milanaise, entièrement dédiée à l'accessoire, cette boutique est un écrin situé 17 via Sant'Andréa.

Signature du bail d'un nouveau flagship store Parisien

En mai 2007 le groupe a signé un bail pour une boutique de 550 m² située rue du Faubourg St Honoré à Paris. Ce projet majeur devrait ouvrir ses portes en juillet 2008, et augmenter fortement la visibilité du groupe, grâce notamment à 7 vitrines extérieures.

Signatures de partenariats stratégiques à l'international

Un contrat d'agent avec le groupe Chalhoub pour le développement de la marque Barbara Bui au Moyen-Orient.

Un contrat d'importation et de distribution avec les groupes Sanki et Kanematsu pour le redéploiement de la marque Barbara Bui au Japon.

Et enfin un accord avec le groupe Bluebell pour l'ouverture d'une boutique Barbara Bui à Séoul dans le mall de luxe Galleria East dès février 2008, cette ouverture devant être suivie par 4 autres corners d'ici 2010.

1.5 Politique d'investissement

Depuis son introduction au Nouveau Marché en avril 1998, Barbara Bui a connu trois années de fort investissement qui ont permis la réalisation des principaux volets de la stratégie de développement du groupe, et notamment la mise en place d'un réseau de boutiques en propre, l'organisation d'un service commercial visant une Diffusion parfaitement contrôlée et le lancement d'une ligne d'accessoires.

En 2001, les investissements se sont essentiellement concentrés sur l'implantation de la boutique Barbara Bui ouverte en février 2001 dans le quartier de Saint Germain des Près à Paris, et sur l'extension du siège administratif au 32 rue des Francs Bourgeois pour accompagner le renforcement des équipes depuis trois ans. Le groupe a également investi dans la rénovation et le ré-agencement de boutiques, à Paris et New York, afin que ses « flagship stores » aient une image en constante évolution.

En 2002 malgré une conjoncture économique peu favorable, le groupe a continué son développement par :

- la mise en place d'un nouveau show-room commercial (400 m²) 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 Paris,
- l'aménagement d'une nouvelle plate-forme logistique de 2 000 m² en banlieue parisienne (Vitry/Seine),
- la rénovation et l'agencement de la boutique du 25 rue Etienne Marcel - 75001 Paris.

En 2004 et 2005, le groupe a majoritairement investi sur des projets à faible coût mais avec un fort impact d'image. Les deux stands ouverts au Printemps de la Mode, celui ouvert aux Galeries Lafayette, mais également l'embellissement régulier des boutiques, ont participé au positionnement luxe de la marque avec des niveaux d'investissement compatibles avec les finances alors disponibles.

L'exercice 2007 a été marqué par les investissements de la boutique d'accessoire de Grenelle et surtout de la nouvelle boutique de Milan décrite dans les faits marquants de l'exercice.

La stratégie du groupe en terme d'investissement reste l'ouverture de 2 boutiques en propre par an, auxquelles pourront s'ajouter les boutiques éventuellement développées en partenariat telle que celle qui a été ouverte en Corée avec le groupe Bluebell.

Les cibles potentielles sont des villes telles que Londres, Los Angeles, Madrid qui ont la capacité d'accueillir un flagship store permettant de faire rayonner l'image de la marque afin la développer en diffusion sur les différents marchés locaux.

1.6 Résultats de Barbara Bui SA, société mère du groupe

1.6.1 Activité et résultats de la société Barbara Bui SA

La société mère du groupe Barbara Bui, Barbara Bui SA, a réalisé un chiffre d'affaires de 32,1 M€ en 2007, soit une progression de + 21% par rapport à l'exercice précédent. L'activité des Boutiques progresse de + 4%, alors que l'activité Diffusion progresse dans une proportion beaucoup plus forte de + 29%.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 3 153 K€ contre + 1 897 K€ en 2006. Le résultat courant avant impôts est de + 3 118 K€, contre + 1 859 K€ l'an dernier. La société ne bénéficiant en 2007 d'aucun report déficitaire, la charge d'impôts progresse fortement pour atteindre 1 059 K€ contre 364 K€ en 2006.

Les résultats de la société permettent de dégager une réserve spéciale de participation pour un montant de 341 K€. Le résultat net après impôts est de 1 827 K€, contre 1 783 K€ en 2006.

1.6.2 Affectation du résultat de l'exercice 2007 de Barbara Bui SA

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de : 1 827 393,66 euros :

A la réserve légale :	+ 54 077,00 euros
Au report à nouveau :	+ 1 523 696,16 euros
Dividendes aux actionnaires avant impact des actions auto détenues	: + 249 620,50 euros
Total	+ 1 827 393,66 euros

Les dividendes seront mis en paiement le 17 septembre 2008 auprès de la banque Natixis, chaque action donnera droit à son propriétaire à un dividende de 0,37 euros, éligible à l'abattement de 40% sur les revenus des capitaux mobiliers. Conformément aux nouvelles dispositions fiscales les contributions sociales (CSG-CRDS, etc...) feront l'objet d'une retenue à la source pour ceux des actionnaires qui y sont assujettis ; ces derniers pourront en outre et dans les conditions légales opter pour le prélèvement forfaitaire d'impôts sur le revenu au taux de 18%.

1.6.3 Distributions antérieures de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes par action mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en €)	Montant total (en €)	Date de mise en règlement
2004	Néant	Néant	-
2005	Néant	Néant	-
2006	0,27	182 155,50	20/09/2007

Les dividendes mis en paiement en 2007 au titre de l'exercice 2006 sont éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158.3.2 du Code Général des Impôts.

1.6.4 Dépenses de recherche et développement

Aucune dépense engagée en 2007, ne peut être considérée comme de la véritable recherche et développement. Toutefois la créativité du groupe s'exprime au travers de l'innovation de chacune de ses collections.

1.6.5 Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement n'a été réintégrée au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à l'exclusion de la réintégration de la fraction excédentaire des amortissements sur véhicules de tourisme pour un montant de 10 967 euros.

1.6.6 Répartition du capital au 31 décembre 2007

	Actions	%	Droits de votes	%
William Halimi	267 748	39,69	535 496	47,99
Barbara Bui	130 794	19,39	261 588	23,44
Elie Halimi*	42 300	6,27	84 600	7,58
Dirigeants-fondateurs	440 842	65,35	881 684	79,01
Public	233 808	34,65	234 179	20,99
Total	674 650	100,0	1 115 863	100,0

*Dont 16 480 actions en usufruit

1.6.7 Actionnariat salarié

Aucune action Barbara Bui SA n'est détenue par les salariés au travers du Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou d'un Fond Commun de Placement Entreprise (FCPE).

1.6.8 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice 2007, les personnes visées par les dispositions en cause ont réalisés les opérations suivantes :

- Elie Halimi a cédé 2 700 titres de la société au prix unitaire de 85 euros
- Linda Lelloum, directeur adjoint, a acquis 150 titres au prix unitaire de 61,41 euros.

1.6.9 Evolution du cours de Bourse



NYSE Euronext – Compartiment C
 ISIN : FRO000062788
 Nombres d'actions : 674 650
 Capitalisation au 22/03/08 : 31 M€
 Flottant : 34% / Fondateurs : 66%

2 EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Evénements importants survenus depuis la clôture

Le groupe Barbara Bui, a signé fin février 2008, une transaction avec le groupe Parour pour mettre fin au litige portant sur l'arrêt du développement de sa licence Parfum. Le groupe Barbara Bui a accepté de renoncer à l'action en justice engagée à l'encontre du groupe Parour, contre une indemnité de 500 K€ qui sera enregistrée en profit sur l'exercice 2008. Le groupe Barbara Bui récupère également contre 1 € symbolique l'entière propriété de la fragrance créée en 2004.

Le groupe Barbara Bui a également signé en janvier 2008 un accord de partenariat avec la filiale coréenne du Groupe Bluebell afin de développer sa présence sur le marché coréen.

Conformément à sa stratégie de déploiement à l'international avec des partenaires de grande qualité, le groupe Barbara Bui a choisi de s'associer avec un des acteurs majeurs dans la distribution de marques de luxe en Corée.

En effet, Bluebell Corée apparaît aujourd'hui comme un intervenant incontournable des marchés domestiques et Duty Free dans le secteur du luxe, notamment pour le Groupe LVMH qui lui a confié la distribution de plusieurs de ses marques les plus prestigieuses sur le marché Duty Free.

Par ailleurs, le Groupe Bluebell, leader dans la construction d'image et la distribution, représente des maisons telles que Blumarine, Jimmy Choo ou Moschino sur plusieurs marchés locaux en Asie.

Ce partenariat prendra effet pour la distribution de la collection Barbara Bui Printemps/Été 2008 sur l'ensemble de ses produits (lignes vêtements et accessoires) et prévoit, fin février l'ouverture d'une première boutique à l'espace créateurs de Galleria East, lieu de référence en matière de luxe à Séoul.

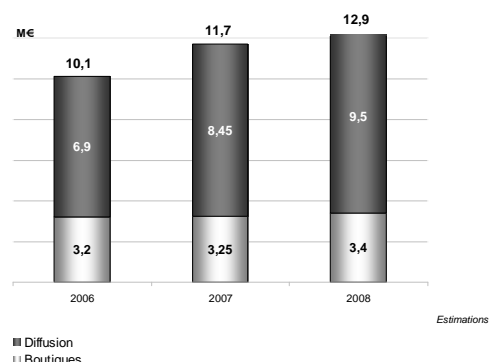
2.2 Evolution récente

Les estimations du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 laissent entrevoir une croissance d'environ 10% du chiffre d'affaires.

La croissance en Boutique au premier trimestre devrait atteindre 5% alors que la Diffusion devrait enregistrer une croissance d'environ 12%.

Il faut rappeler que 0,8 M€ de commande Printemps/Été 2008 avaient déjà été facturés en décembre 2007, ce qui réduit d'autant la progression de la Diffusion enregistrée sur le premier trimestre de l'année.

- ✓ Diffusion : +12%
- ✓ Boutiques : +5%



2.3 Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires Diffusion 2008 restera bien orienté, car les facturations de la saison Printemps-Été 2008 devraient atteindre +16% et les carnets de commande pour la saison Automne-Hiver 2008 affichent une croissance d'environ +15%.

Le groupe Barbara Bui est également confiant quant à la régularité d'une croissance en Boutique grâce à l'exploitation sur une année pleine de la nouvelle boutique de Milan, à l'ouverture d'un nouveau flagship store parisien rue du Faubourg Saint Honoré, et à l'exploitation d'un nouveau stand chaussures Barbara Bui, en concession, au 5^{ème} étage du Printemps Haussmann.

L'extension du réseau Boutiques en propre, au rythme de 1 à 2 points de vente par an reste un axe de développement fort pour le groupe Barbara Bui.

Accompagné de nouveaux partenaires, le Groupe souhaite également poursuivre sa progression à Moscou, en Corée, au Moyen-Orient et au Japon.

Enfin le Groupe Barbara Bui a retrouvé toute son indépendance pour relancer un nouveau projet autour de la licence parfum, et se prépare à explorer de nouveaux univers tels que celui des montres ou de la lunette.

3 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

3.1 Effectif total et embauche

3.1.1 Effectif total

Répartition de l'effectif du groupe au 31/12/07

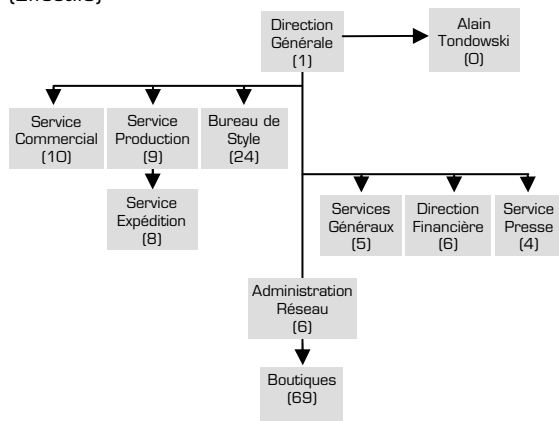
	Effectif global	Cadres	Non Cadres	Femmes	Hommes
Barbara Bui France	127	22	105	84	43
Alain Tondowski	-	-	-	-	-
BBK Distribution	2	1	1	2	-
Barbara Bui Italie	6	-	6	5	1
Kabuki Inc.	7	1	6	5	2
Total	142	24	118	96	46

Evolution des effectifs

Effectif global au 31/12	2005	2006	2007
Personnel hors boutique	59	59	67
Personnel boutique	69	70	75
Total	128	129	142

Organigramme groupe des ressources humaines

(Effectifs)



3.1.2 Recrutements

Au cours de l'exercice 2007, 189 personnes ont intégré l'effectif de Barbara Bui.

Ce nombre important au regard de l'effectif global est dû d'une part à notre réseau de boutiques qui génère un turnover très important en particulier chez les vendeurs et d'autre part à la saisonnalité de notre activité rythmée par la création et la présentation de 2 collections chaque année qui nécessite d'avoir recours à des CDD de courtes durées.

Le groupe a cherché à favoriser la stabilité de son effectif et intégré 29 CDI en 2007, mais ces mesures n'ont que peu d'impact sur le turnover des boutiques.

La saisonnalité de l'activité génère pour les périodes de showroom, de création, d'expédition et de soldes un nombre très important de CDD dont la durée est extrêmement courte. Des postes de noteuses, habilleuses, interprètes ou mannequins, sont ainsi pourvus pour quelques jours seulement.

La société a embauché 157 CDD lors de l'exercice 2007, soit seulement 2 de plus qu'en 2006. 155 contrats s'étant terminés dans l'année, le nombre de CDD présents à l'effectif du 31 décembre 2007 est de 8.

La société a également eu recours en 2007 à 2 contrats de professionnalisation et 1 contrat de qualification.

3.1.3 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Le ratio Homme/Femme est toujours très stable, avec environ 2/3 d'effectif féminin contre 1/3 d'effectif masculin.

Le secteur d'activité auquel appartient le groupe Barbara Bui est traditionnellement favorable aux effectifs féminins, ultra majoritaire dans l'ensemble de notre réseau de boutique, elles sont également en majorité dans les départements commerciaux et de création.

La direction opérationnelle reste très équilibrée en terme de parité Homme/Femme. L'équipe de direction se compose en effet depuis le début 2006, de 4 femmes (dont la Directrice artistique Mme Barbara Bui) et 4 hommes (dont le Président directeur général M. William Halimi).

3.2 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Aucun plan de ce type n'a été mis en œuvre.

3.3 Rémunérations et évolutions des charges sociales

Les rémunérations brutes sur la société Barbara Bui SA qui représente 90% de l'effectif global du groupe se sont élevées en 2007 à 4 350 K€ contre 4 009 K€ en 2006.

Les charges sociales se sont élevées à 1 853 K€, soit 42,6% des rémunérations.

3.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Barbara Bui a appliqué la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine à l'échéance pour l'ensemble des salariés à l'exclusion bien entendu des cadres dirigeants et des cadres intermédiaires rattachés à cette catégorie.

Il n'existe pas de représentant du personnel faute de candidature ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de carence datant du 20 novembre 2006.

3.5 Formation

La société Barbara Bui SA a dépensé en 2007, 72 126 euros dans le cadre de ses dépenses de formation. Une cotisation est versée à un organisme collecteur spécialiste du secteur d'activité (Forthac).

Les formations ont principalement porté sur le développement des compétences informatiques avec notamment la mise en œuvre d'un nouvel outil de comptabilité général. L'amélioration des compétences linguistiques de notre personnel ainsi que le développement de compétence sur les logiciels du pack Office ont été poursuivis.

3.6 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société Barbara Bui SA ne compte pas parmi ses effectifs de travailleur handicapé. Elle a versé, par conséquent, une cotisation de 22 484 euros à l'Agefiph permettant le financement d'œuvres visant la réinsertion des travailleurs handicapés.

3.7 Importance de la sous-traitance

Le groupe Barbara Bui n'intègre pas l'outil de production industrielle dans son organisation. Il sous-traite une grande partie de sa production auprès de fournisseurs spécialisés en fonction des caractéristiques précises de chacun des modèles des différentes collections de prêt-à-porter. Le solde, uniquement composé d'accessoires, est acheté sous forme de produits finis.

A hauteur de 2 347 K€ les achats de sous-traitance de production représentent 92% des activités sous-traitées par la société. Les 8% restant sont constitués par des activités pour lesquelles le savoir-faire n'existe pas en interne (sécurité boutique, accueil, informatique).

3.8 Prise en compte de l'activité sur les populations locales

Les 127 personnes constituant l'effectif de la société Barbara Bui SA au 31 décembre 2007 sont toutes embauchées sur des sites appartenant à la région Ile de France.

Les filiales du groupe ont un impact plus relatif sur les populations locales, 6 postes sont pourvus dans la ville de Milan en Italie et 9 postes sont pourvus dans la ville de New York aux Etats-Unis.

4 ANALYSE DES RISQUES

4.1 Risques juridiques et fiscaux

4.1.1 Protection de la marque et des modèles

Les marques exploitées par le groupe font l'objet de dépôts dans tous les pays stratégiques, dans les classes relevant des activités de l'entreprise. Au fur et à mesure du développement des produits dérivés la protection des marques est assurée par l'extension des dépôts dans les classes concernées.

Les dessins et modèles des collections qui sont renouvelés chaque saison (2 fois/an) ne peuvent faire l'objet d'une protection exhaustive. Ceci n'empêche pas le groupe d'engager autant de fois que nécessaire des procédures pour lutter contre la contrefaçon.

4.1.2 Cautions et garanties

Dans le cadre de son développement, la société souscrit des emprunts moyen terme pour financer les investissements corporels nécessaires à l'extension, ou au maintien de la qualité, de son réseau de boutique en propre. Ces emprunts ne font l'objet d'aucune clause de remboursement anticipé rattachée à une évolution défavorable des ratios financiers (covenants). En revanche, un nantissement de fonds de commerce est en général donné au profit de l'établissement de crédit concerné.

Une caution de la société mère au profit du bailleur de la société Barbara Bui Milan srl, a également été donnée afin de garantir les loyers dus au titre de la nouvelle boutique de Milan.

4.1.3 Risques fiscaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations fiscales.

La société mère du groupe a fait l'objet en 2002 d'un contrôle fiscal couvrant les périodes 1999, 2000 et 2001. Il n'a donné lieu à aucun redressement significatif et s'est soldé par un impact de - 14,6 K€ enregistré dans les comptes 2002 pour couvrir le redressement de TVA.

Un contrôle des douanes actuellement en cours vise à statuer sur la régularité de certaines opérations de détaxe, un protocole d'accord a été signé en septembre 2003, moyennant une régularisation de - 15 K€ de TVA.

Le groupe a fait l'objet sur l'exercice 2005 d'un contrôle fiscal de la société mère, portant sur les exercices 2002 et 2003 qui a conduit à enregistrer sur l'exercice 2005 une perte de 8 K€ dans les comptes sociaux de Barbara Bui SA.

Le contrôle de la société Barbara Bui Srl portant sur les exercices 1999 à 2001 s'est soldé par un jugement positif pour le groupe ce qui a permis en 2007 de reprendre la provision de 39 K€ qui avait été constituée pour couvrir les risques.

4.1.4 Risques sociaux

La société fait régulièrement l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles des administrations sociales.

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2002 et portant sur les exercices 1999, 2000 et 2001 n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

Un contrôle URSSAF de la société mère datant de 2005 et portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004 a donné lieu à une notification de redressement, contestée dans sa totalité, mais intégralement payée et enregistrée en charges sur l'exercice 2006 ; la société a obtenu en 2007 le remboursement des sommes en cause.

Les engagements de la société en matière de retraite ont fait l'objet d'une première comptabilisation en 2003 et ont été déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

4.1.5 Risques prud'homaux

A fin 2007, le groupe Barbara Bui ne fait l'objet d'aucun recours devant le conseil des prud'hommes. Le litige existant fin 2006 s'étant conclu par une transaction en juillet 2007.

4.1.6 Faits exceptionnels ou litiges

Un litige concerne un désaccord avec un fournisseur, par mesure de prudence les demandes ont été provisionnées à 100%.

Des litiges sur la fixation des prix des loyers de renouvellement de certains baux sont en cours ; les demandes ont été provisionnées par mesure de prudence à hauteur d'un risque maximal de déplaçonnement.

La société fait l'objet d'une action en contrefaçon de la part du groupe LVMH, par mesure de prudence les demandes ont été provisionnées à 100%.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du groupe.

4.2 Risques d'exploitation

4.2.1 Dépendance à l'égard des personnes clés

Le groupe Barbara Bui est dépendant de ses principaux fondateurs dirigeants toujours en activité à des postes clés de l'entreprise.

Une assurance a par conséquent été souscrite en cas d'indisponibilité permanente de Mme Barbara Bui (Directrice artistique) et/ou de M. William Halimi (Président directeur général) de façon à permettre le remboursement des emprunts financiers.

4.2.2 Risque de recouvrement

Le risque client concerne essentiellement l'activité Diffusion soit 65% des revenus du groupe, les risques sur les Boutiques sont faibles et immédiatement constatés.

La politique commerciale du groupe, imposant des acomptes de 40% à la commande et des crédits documentaires pour les clients étrangers, limite au maximum l'exposition du groupe face au risque client.

De plus des couvertures, Sfac ou Coface, sont exigées pour la majeure partie des clients, ceux qui ne peuvent en bénéficier sont contraints de solder leur règlement avant la livraison des marchandises.

4.2.3 Risques liés à la production

L'ensemble des activités de production est sous-traité ce qui écarte tous les risques liés aux activités industrielles de production.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses partenariats en fonction de l'évolution de la gamme de ses produits, ce qui n'empêche pas les sous-traitants les plus performants d'être aux cotés de la marque depuis de nombreuses années.

Conformément aux dispositions réprimant le travail clandestin et notamment l'instruction administrative du 10 août 1999 (12 C 3 99), commentant l'article 83 de la Loi de Finances pour 1998, le service production exige de chaque façonnier les pièces et documents requis.

Par ailleurs, la société Barbara Bui applique rigoureusement les textes en exigeant de ses partenaires autant de fois que nécessaire l'ensemble des documents requis.

4.2.4 Baux et loyers de la société

La société Barbara Bui SA loue à des tiers l'ensemble des locaux qu'elle occupe dans le cadre de son activité. Aucun bail ne fait l'objet d'une indexation sur le chiffre d'affaires.

Seuls les locaux, détenus par la SCI AMC Vitry, font l'objet d'une convention réglementée impliquant un ou plusieurs administrateurs de Barbara Bui SA. Cette convention a été établie aux conditions du marché, à savoir, pour les locaux de Vitry (SCI AMC Vitry) : 1 700 m² environ pour un loyer annuel de 101 560 euros.

4.2.5 Sécurité

Tous nos sites, mais en particulier les entrepôts logistiques et les boutiques, répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont protégés par des installations conformes aux exigences de nos assureurs.

De plus, une stratégie visant à répartir les stocks concourant à l'exploitation normale de l'entreprise sur l'ensemble des sites du groupe permet de limiter au maximum l'impact résiduel d'un éventuel sinistre.

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de change

La dévalorisation du dollar par rapport à l'euro est un élément défavorable pour l'activité, plus en terme de compétitivité sur le marché local américain et de pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international qu'en terme d'impact financier direct.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 59
Actifs	1 571
Position nette avant gestion	1 512
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	1 512

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine :

- une baisse de 10% de l'USD entraînerait une dévalorisation du groupe de 103 K€,
- à l'inverse une hausse 10% entraînerait cette fois une appréciation du groupe de 103 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreront des coûts supérieurs aux économies attendues.

4.3.2 Risque de taux

Le groupe souscrit principalement des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé à la baisse des taux qui entraîne un manque à gagner. Toutefois 2 emprunts à taux variable ont été souscrits en 2005 pour un montant nominal de 225 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	A - 1 an	De 1 à 5 ans
Passifs financiers	- 371	- 845
Actifs financiers	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 371	- 845
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 371	- 845

A fin décembre 2007, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,18%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait de 3,0 K€. Le risque en cas de hausse des taux d'intérêt de 1 point s'élève à 0,6 K€.

4.3.3 Risque actions

A compter du 1^{er} novembre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008 puis par périodes d'un an renouvelables par tacite reconduction, la société Barbara Bui SA a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 50 000 euros ont été affectés au compte de liquidité, puis cette somme a été portée à 100 000 euros le 29 octobre 2007.

Cette décision est intervenue dans le cadre de la cinquième résolution (Programme de rachat d'actions) votée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2007, le groupe détenait 709 actions valorisées à 61,99 euros soit 44 K€ et comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés.

4.4 Assurances

La société a souscrit des garanties multirisques sur les biens, couvrant des événements tels le vol, l'incendie et autres risques causant des dommages aux biens et aux personnes. Elle souscrit également une assurance pour les risques de pertes d'exploitation et les cas de responsabilité, du fait des biens ou du fait des activités.

Comme énoncé au point 4.2.1, la société a également souscrit des assurances sur les personnes clés de l'entreprise.

Le coût global des polices d'assurance s'élève à 0,28% du chiffre d'affaires.

A ce montant s'ajoute le coût des assurances Sfac et Coface visant à garantir le paiement des créances clients, qui représente 0,38% du chiffre d'affaires du groupe.

5 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE BARBARA BUI SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440	1 079 440
- Nombre d'actions émises	674 650	674 650	674 650	674 650	674 650
- Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires hors taxes	19 888 746	17 972 298	21 113 500	26 632 780	32 097 843
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 675 422	- 51 116	- 154 651	2 702 857	3 611 842
- Impôts sur les bénéfices	90 422	-	83 310	364 220	1 059 182
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	98 422	341 368
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135 940	- 1 432 878	252 596	1 783 846	1 827 394
- Résultats distribués	-	-	-	*182 156	**249 621
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,35	- 0,08	- 0,35	3,32	3,28
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,20	- 2,12	0,37	2,64	2,71
- Dividende brut attribué à chaque action	-	-	-	*0,27	**0,37
IV. Personnel					
- Nombre de salariés	114	109	117	121	125
- Montant de la masse salariale	3 190 919	3 255 049	3 506 198	4 009 111	4 350 227
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale – œuvres sociales, etc)	1 303 062	1 331 394	1 419 246	1 626 705	1 853 418

* Distribués en 2007

** Soumis à l'approbation de l'assemblée pour une distribution en 2008

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE
RESULTATS

1	Comptes consolidés 2007	47
2	Principes comptables	52
3	Notes annexes	56
4	Comptes sociaux 2007	67

1 COMPTES CONSOLIDES 2007

1.1 Attestation des commissaires aux comptes

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Barbara Bui relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 9 avril 2008
Les commissaires aux Comptes

Olivier Samama

Jacques Sultan

1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2007

ACTIF	(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ecart d'acquisition		1		
Immobilisations incorporelles		1	2 132	1 309
Immobilisations corporelles		1	1 919	1 847
Immobilisations financières		1	719	371
Impôts différés		2	182	315
Autres actifs non courants				
Actifs non courants			4 952	3 842
Stocks		3	5 632	4 616
Clients et comptes rattachés		4	1 963	1 190
Créances d'impôts courants		9	320	65
Autres créances		5	1 067	891
Autres actifs courants		5		102
Trésorerie et équivalents de trésorerie			3 862	3 478
Actifs courants			12 844	10 342
Total de l'actif			17 796	14 184

PASSIF	(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capital			1 079	1 079
Primes			4 648	4 648
Actions Barbara Bui en autocontrôle			- 46	
Réserves consolidées			1 943	619
Autres réserves			- 70	- 66
Résultat de l'exercice			1 901	1 501
Capitaux propres part du groupe		10	9 455	7 782
Intérêts minoritaires				
Capitaux propres			9 455	7 782
Provisions pour pensions et retraites		6	56	43
Provisions pour risques et charges (part à + 1 an)		6	180	256
Dettes financières (part à +1 an)		7	940	209
Passifs d'impôts différés		2	31	296
Autres passifs long terme				
Passifs non courants			1 207	803
Dettes financières (part à -1 an)		7	415	246
Provisions pour risques et charges (part à -1 an)		6	127	138
Fournisseurs et comptes rattachés		8	3 051	2 714
Dettes d'impôts courants		9	1 132	748
Autres dettes		8	2 410	1 753
Autres passifs courants				
Passifs courants			7 134	5 598
Total du passif			17 796	14 184

1.3 Compte de résultat au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Notes	2007	2006
Produits des activités ordinaires		33 776	28 393
Coût des ventes		- 14 799	- 12 301
Marge brute		18 977	16 092
Frais de commercialisation		- 13 047	- 10 909
Charges administratives		- 2 963	- 2 722
Autres produits et charges d'exploitation	11	20	- 26
Résultat opérationnel courant		2 987	2 435
Autres produits et charges opérationnels	12	57	- 204
Résultat opérationnel		3 044	2 230
Résultat financier net	13	- 130	- 98
Charges d'impôts	14	- 1 013	- 868
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 901	1 264
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	15		237
Résultat net part du groupe		1 901	1 501
Résultat net par action		2,82	2,23
Nombre d'actions retenu pour le calcul		674 650	647 650
Résultat dilué par action		2,82	2,23
Nombre d'actions retenu pour le calcul		674 650	674 650

1.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Notes	2007	2006
Résultat net des sociétés intégrées		1 901	1 501
Amortissements et provisions hors actif circulant		643	927
Variation des impôts différés		- 132	492
Plus-values de cession		24	-483
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		2 436	2 438
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des stocks et en-cours	3	- 1 004	- 1 023
Variation des clients et comptes rattachés	4	- 773	- 599
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		337	791
Variation des autres créances et dettes		712	558
Variation du besoin en fonds de roulement		- 729	- 273
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 707	2 165
Acquisitions d'immobilisations	1	- 1 984	- 411
Cessions d'immobilisations			625
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 1 984	214
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 182	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Incidence des acquisitions et cessions de titres Barbara Bui		- 46	
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	7	1 306	110
Remboursements d'emprunts	7	- 406	- 453
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		672	- 344
Incidence de la variation de cours des devises		- 12	23
Variation de trésorerie		383	2 059
Trésorerie d'ouverture		3 472	1 413
Trésorerie de clôture		3 855	3 472
Dont valeurs mobilières de placement		2 491	2 157
Dont disponibilités		1 371	1 321
Dont découverts bancaires		- 7	- 6

1.5 Variation des capitaux propres 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions Barbara Bui	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires négatifs Tondowski	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 079	4 648		236	377	- 59	6 281		6 281
Affectation résultat 2005				383	- 377	- 6			
Résultat consolidé 2006					1 501		1 501		1 501
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 079	4 648		619	1 501	- 66	7 782		7 782
Affectation résultat 2006				1 506	- 1 501	- 4			
Acquisitions / cessions d'actions Barbara Bui			- 46				- 46		- 46
Dividendes distribués				- 182			- 182		- 182
Résultat consolidé 2007					1 901		1 901		1 901
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1 079	4 648	- 46	1 943	1 901	- 70	- 9 455		9 455

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Modalités d'élaboration

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du groupe Barbara Bui ont été élaborés en fonction des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables au 21 mars 2008 date d'arrêté de ces comptes par le conseil d'administration.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition aux IFRS, les comptes consolidés du 31 décembre 2007 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur établies selon le même référentiel IFRS.

Il est rappelé que les choix des options et exemptions relatives notamment à la norme IFRS 1 ont été présentés par le groupe lors du dépôt du document de référence, des comptes consolidés 2004 auprès de l'AMF.

Les dernières évolutions du référentiel comptable appliqué au 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés, il s'agit de l'amendement de l'IAS 1 sur les informations complémentaires relatives au capital, et des IFRIC 8, 9, 10 et 11 ainsi que les informations requises par IFRS 7.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

2.2 Principes comptables et méthodes de consolidation

2.2.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent. La consolidation porte sur les sociétés du groupe Barbara Bui indiquées dans le tableau ci-après.

Société	Ville	Pays	% de contrôle [*]	Méthode de conso. [**]
Société mère				
Barbara Bui SA	Paris	France		IG
Filiales				
Alain Tondowski Sarl	Paris	France	55 D	IG
BBK Holding	New York	Etats-Unis	100 D	IG
Barbara Bui Italie	Milan	Italie	99,9 D	IG
BBK Distribution	New York	Etats-Unis	100 I	IG
Kabuki Inc.	New York	Etats-Unis	100 I	IG

(*) D = direct - I = indirect

(**) Intégration globale

2.2.2 Méthodes de consolidation

La consolidation réalisée selon la méthode de l'intégration globale a été effectuée sur la base des situations sociales arrêtées par chaque société au 31 décembre 2007.

Toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminées.

Intérêts minoritaires

Les filiales étrangères étant le prolongement de l'exploitation de Barbara Bui France en Italie et aux U.S.A. n'entraînent pas d'intérêts minoritaires.

La quote-part des minoritaires négatifs dans les capitaux propres de la filiale Alain Tondowski Sarl a été prise en charge par le groupe.

2.3 Principes comptables du bilan

2.3.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition (IAS 36, 38 et IFRS 3)

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition. Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les droits aux baux.

- Les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée comprise entre 3 et 5 ans.
- Les droits aux baux représentent la partie la plus importante des immobilisations incorporelles du groupe, sans marché actif, et à durée indéterminée, les droits aux baux restent par conséquent des immobilisations incorporelles non amortissables, mais soumis aux tests de dépréciation de l'unité de trésorerie à laquelle ils sont rattachés.

Ces tests sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à trois ans. En conséquence, ils ne seront réalisés, lors de l'arrêt intermédiaire, qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement aux agencements de magasins sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage	5 ans ;
- Agencements gros œuvres	10 ans ;
- Aménagements	7 ans ;
- Matériel de transport	4 ans ;
- Mat. et mobilier de bureau	4 ans ;
- Matériel informatique	3 ans.

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location - financement et locations simples (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation des actifs (IAS 36)

Comme pour les immobilisations incorporelles (droits aux baux) le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des pertes d'exploitation du fait d'événements internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

2.3.2 Stocks et en cours (IAS 2)

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.3.3 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance.

2.3.4 Disponibilités (IAS 7 et 39)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivant (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquide ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières ne répondant pas à ces critères sont reclassées en autres actifs non courants.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat financier.

2.3.5 Avantages au personnel (IAS 19)

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière. Ces engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan.

2.3.6 Actifs et passifs financiers (IAS 32 et 39)

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies dans les normes IAS 32 et IAS 39. Les actifs financiers sont évalués selon la juste valeur par résultat.

2.3.7 Actions Barbara Bui auto détenues

Les actions Barbara Bui détenues par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cessions sont inscrits directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôts.

2.3.8 Provisions pour risques et charges (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.4 Principes comptables du compte de résultat**2.4.1 Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18)**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

2.4.2 Autres produits et charges

Les autres produits et charges :

- qui sont dans le prolongement des activités ordinaires de l'entreprise sont inclus dans les autres produits et charges d'exploitation,
- qui ne sont pas censés se reproduire ou qui sont en marge des activités courantes sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

2.4.3 Résultats financiers (IAS 16 et 23)

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

2.4.4 Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les différences temporaires entre résultats fiscaux et sociaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Le taux retenu pour leur évaluation correspond au taux applicable au mode de réalisation le plus probable de la différence temporaire. Les actifs et les passifs d'impôts différés quelle que soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale. La part des impôts différés actifs, dont la récupération ne semble pas pouvoir intervenir dans les 3 ans n'est pas comptabilisée à l'actif du bilan. En revanche leurs montants sont indiqués pour information en annexe.

2.4.5 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre total d'actions.

Le résultat dilué par action est identique au résultat par action aucun élément dilutif n'existe dans le groupe.

2.5 Autres principes comptables**2.5.1 Conversion des éléments en devises (IAS 21)****Conversion des comptes des sociétés intégrées**

S'agissant en totalité de filiales étrangères non autonomes, la méthode du cours historique est appliquée. Les éléments non monétaires des postes des bilans y compris les capitaux propres sont convertis au cours historique. Les éléments monétaires des postes des bilans sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les comptes de résultats sont convertis à un cours moyen annuel. Les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat consolidé.

Autres éléments en devises

Les produits et charges en devises sont convertis au cours moyen mensuel. En fin d'exercice, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

2.5.2 Informations sectorielles (IAS 14)

Pour l'axe primaire, les activités " diffusion " et " boutiques " correspondant aux axes de gestion interne de l'entreprise (taux de marge, investissements, charges de personnel, risque client : structurellement différents) sont retenues pour les informations sectorielles, les informations géographiques, moins pertinentes, pour l'axe secondaire.

En ce qui concerne l'information sectorielle, les activités « diffusion » et « boutique » étant issues d'un même métier et concentrées majoritairement au sein d'une même entité, certains éléments d'actifs, de passifs et de charges sont communs à ces deux secteurs.

Aussi par référence à la norme, conduisant à éliminer toute clé de répartition arbitraire dans le but de communiquer une information pertinente, les éléments communs qui ne peuvent être affectés figurent :

- en charges non affectées,
- en actifs ou passifs non affectés.

3 NOTES ANNEXES

Note 1. Immobilisations

Immobilisations	Ecart d'acquisition	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
		Droits aux baux	Logiciels	Total		
au 31/12/2006						
Valeur brute	50	1 304	53	1 357	6 320	371
Amortissements et dépréciations	- 50		- 48	- 48	- 4 473	
Valeur nette		1 304	4	1 309	1 847	371
Variation 2007						
Acquisitions		800	30	830	806	348
Amortissements et dépréciations			- 7	- 7	- 710	
Valeur nette au 31 décembre 2007		2 104	27	2 132	1 919	719
au 31/12/2007						
Valeur brute	50	2 104	69	2 174	6 940	719
Amortissements et dépréciations	- 50		- 42	- 42	- 5 021	
Valeur nette		2 104	27	2 132	1 919	719

L'écart d'acquisition se compose conformément aux principes IFRS de l'écart de première consolidation constaté lors de l'acquisition de la filiale Alain Tondowski Sarl (20 K€) auquel s'ajoute le coût d'acquisition de la marque Alain Tondowski Sarl (30 K€).

Les faibles perspectives liées à cette activité ont entraîné une dépréciation totale de cet actif.

Le groupe a fait l'acquisition en 2007 d'un droit au bail pour une boutique située à Milan 17 Via Sant'Andréa pour 800 K€.

Les autres droits aux baux inscrits au bilan pour 1 304 K€ correspondent aux locaux ayant fait l'objet par le passé d'un rachat de pas de porte, à savoir :

- 5 boutiques à Paris (rue Etienne Marcel et rue de Grenelle), 1 boutique à Milan (Via Manzoni),
- le centre administratif et show room du 32 rue des Francs Bourgeois.

Les autres baux, dont le groupe est également propriétaire, ont été négociés sans rachat de pas de porte, à savoir :

- 4 boutiques à Paris, dont la boutique de la rue du Faubourg St Honoré signée en mai 2007 (Avenue Montaigne, rue des St Pères, rue des Francs Bourgeois),
- 1 boutique à New York (Soho).

Note 2. Impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/06	Variations de l'exercice	Au 31/12/07
Barbara Bui SA	- 204	199	- 6
Kabuki Inc.	177	6	184
Alain Tondowski Sarl			
BBK Holding			
BBK Distribution	6	- 7	- 2
BB Italie Srl	40	- 65	- 25
Total général	19	- 492	151
Impôts différés actifs	315		182
Impôts différés passifs	296		31

Complément d'information sur les impôts différés actifs

52 K€ concernant la société Alain Tondowski Sarl et 34 K€ concernant la société Barbara Bui Italie Srl, non pas été enregistrés, faute de perspectives de récupération suffisantes.

Note 3. Stocks

(en milliers d'euros)	Matières 1 ^{ères} et fournitures	Produits finis	March- andises	Total
Au 31/12/2006				
Valeur brute	1 819	2 310	1 200	5 328
Dépréciations	- 469	- 105	- 138	- 712
Valeur nette	1 350	2 204	1 062	4 616
Variation 2007				
Variation des stocks	- 723	1 670	- 150	797
Variation des dépréciations	391	- 235	64	219
Valeur nette au 31/12/07	1 018	3 639	976	5 632
Au 31/12/2007				
Valeur brute	1 096	3 979	1 050	6 125
Dépréciations	- 78	- 341	- 74	- 493
Valeur nette	1 018	3 639	976	5 632

Note 4. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	
Au 31/12/2006	
Valeur brute	1 336
Dépréciations	- 146
Valeur nette	1 190
Variation 2007	
Variation des comptes clients	841
Variation des dépréciations	- 68
Valeur nette au 31/12/2007	1 963
Au 31/12/2007	
Valeur brute	2 177
Dépréciations	- 214
Valeur nette	1 963

Note 5. Autres créances et actifs courants

Autres créances	Avances fournisseurs	Avances au personnel	Produits à recevoir	Charges constatées d'avance	Débiteurs divers	Total autres créances	Autres actifs courants
Au 31/12/2006							
Valeur brute	186	1	57	643	4	891	102
Dépréciations							
Valeur nette	186	1	57	643	4	891	102
Variation 2007							
Variation	- 45	3	24	194		176	-102
Dépréciations							
Valeur nette au 31 décembre 2007	140	4	81	838	4	1 067	
Au 31/12/2007							
Valeur brute	140	4	81	838	4	1 067	
Dépréciations							
Valeur nette	140	4	81	838	4	1 067	

Les charges constatées d'avance se composent principalement des frais de commercialisation qui ne produiront leurs effets qu'à partir de l'exercice 2008, à savoir les coûts de la collection, du défilé et des salons engagés sur les saisons été et hiver 2008.

Les autres actifs courants correspondaient à des sommes immobilisées en garanties d'une dette fournisseur à - 1 an qui a été soldée.

Note 6. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Dotation de l'exercice	Utilisation	Reprise de l'exercice	31/12/2007	Part à - 1 an	Part à + 1 an
Engagement retraite	33	8			40		40
Départ personnel BB Italie Srl	10	6			16		16
Litiges	353	67	25	88	307	127	180
Impôts	41		2	39			
Provisions risques et charges	393	67	27	127	307	127	180
Résultat opérationnel courant		67	25	88			
Autres produits et charges opérationnels			2	39			
Charge d'impôts							

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover : - 35 ans = 10%, de 35 à 55 ans = 5%, + 55 ans = 0%,
- taux d'actualisation : 5%.

Engagement de retraite pour les dirigeants

Néant.

Litiges

Les provisions litiges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses, réalisés ou probables qui résultent des activités du groupe.

Fin 2007, des litiges fournisseurs, des risques de déplaçonnement de loyer, et les effets possibles d'un litige de propriété industrielle ont été provisionnés.

Impôts

Le litige avec l'administration fiscale italienne provisionné en 2006, s'est soldé en 2007, en faveur du groupe Barbara Bui.

Note 7. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2007	A -1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts à taux variable	127		62	65	65	
Emprunts à taux fixe	152	1 260	265	1 147	302	845
Locations financement	101	35	50	86	36	50
Comptes courants d'associés	67	8	30	45		45
Intérêts à payer		4		4	4	
Total emprunts	448	1 306	406	1 348	408	940
Dividendes à payer						
Concours bancaires courants	6	1		7	7	
Total dettes financières	454	1 307	406	1 355	415	940

La société mère Barbara Bui SA est la seule société du groupe à souscrire des emprunts moyen terme auprès d'établissement de crédit, la seule devise utilisée étant l'euro. Il n'existe aucun emprunt en devise.

Ces emprunts ne comportent aucune clause de remboursement anticipé.

Les garanties afférentes à ces emprunts sont de type nantissement de droit au bail.

Le retraitement du crédit bail, entraîne la constatation de 35 K€ de nouveaux emprunts, et des remboursements de 50 K€.

A noter : les comptes courants d'associés ne sont pas productifs d'intérêts.

Note 8. Fournisseurs et autres dettes

	Avances et acomptes clients	Salaires et dettes sociales	Autres dettes	Total autres dettes	Fournisseurs
Au 31/12/2006					
Valeur brute	815	724	215	1 753	2 714
Dépréciations					
Valeur nette	815	724	215	1 753	2 714
Variation 2007					
Variation	379	297	- 19	657	337
Dépréciations					
Valeur nette au 31/12/2007	1 194	1 021	195	2 410	3 051
Au 31/12/2007					
Valeur brute	1 194	1 021	195	2 410	3 051
Dépréciations					
Valeur nette	1 194	1 021	195	2 410	3 051

Les avances clients correspondent à des acomptes versés sur les commandes de la saison Été 2008.

Les salaires et dettes sociales correspondent aux échéances du mois de décembre 2007 réglées en janvier 2008.

Les autres dettes correspondent principalement aux charges à payer.

Note 9. Créances et dettes d'impôts courants

Impôts courants	ACTIF			PASSIF		
	Créances d'impôts sociétés	Créances fiscales hors IS	Total	Dettes d'impôts sociétés	Dettes fiscales hors IS	Total
Au 31/12/2006						
Valeur brute	2	63	65	376	372	748
Dépréciations						
Valeur nette	2	63	65	376	372	748
Variation 2007						
Variation	32	223	255	319	66	384
Dépréciations						
Valeur nette au 31 décembre 2007	34	286	320	695	437	1 132
Au 31/12/2007						
Valeur brute	34	286	320	695	437	1 132
Dépréciations						
Valeur nette	34	286	320	695	437	1 132

Note 10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital est constitué de 674 650 actions (674 650 actions au 31 décembre 2006 et 2005), entièrement libérées, au nominal de 1,60 euros.

443 991 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de quatre ans.

Au 31 décembre la valeur boursière des actions Barbara Bui détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 44K€ et les cessions effectuées sur l'exercice diminuent de 2K€ supplémentaires les capitaux propres.

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement du et de la valeur des actions auto détenues. La société a versé au mois de septembre 2007 un premier dividende, au titre de l'exercice 2006, d'une valeur de 0,27 euro par action soit 182 K€, aucune action n'étant auto détenue à la date du versement de ce dividende.

Le dividende proposé au vote de la prochaine assemblée générale, au titre de l'exercice 2007, est de 0,37 euros par action, soit 250 K€ avant effet de l'auto détention.

Note 11. Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2007	2006
Royalties et autres redevances	110	26
Pertes et gain sur créances	- 179	- 101
Litiges, procès et autres produits et charges	46	- 14
Remboursements sinistres et transfert de charges	64	64
Divers	- 1	- 1
Autres produits et charges d'exploitation	20	- 26

Note 12. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2007	2006
Dotations et reprises de provisions pour risque IS	39	1
Impact des contrôles fiscaux	17	- 23
Litiges et procès en marge des activités courantes		- 182
Divers	1	
Autres produits et charges opérationnels	57	- 204

Le groupe qui avait fait l'objet au premier semestre 2006, d'une notification de redressement Ursaff, contestée dans sa totalité, mais intégralement payée et enregistrée en charges sur l'exercice 2006, a obtenu en 2007 le remboursement des sommes en cause.

Note 13. Résultat financier net

(en milliers d'euros)	2007	2006
Produits de placement	48	16
Intérêts d'emprunts	- 42	- 24
Coût de la dette financière nette	6	- 8
Escomptes accordés	- 29	- 6
Autres	- 4	- 4
Autres produits et charges financiers	- 33	- 9
Différences de change	- 92	- 21
Provisions pour perte de change	62	- 1
Ecart de conversion	- 73	- 59
Différences de change	- 104	- 81
Résultat financier net	- 130	- 98

Note 14. Détails d'impôts

(en milliers d'euros)	Résultat part du groupe
Base d'impôts	2 914
Impôts théoriques 33,33 %	- 971
Impôts exigibles	- 1 166
Impôts différés	153
Impôts comptabilisés	- 1 013
Ecart	- 42
Impacts sur impôts	
Charges définitivement non déductibles	- 19
Participation des salariés	33
Reprise de provision non déductible	13
Ecart de conversion	- 24
Impôts différés non constatés	- 42
Différence de taux d'imposition	- 2
Ecart	- 42

Note 15. Activités arrêtées ou en cours de cession

Compte de résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (en milliers d'euros)	2007	2006
Produits des activités		107
Coût des ventes		- 36
Marge brute		71
Frais de commercialisation		- 204
Charges administratives		
Autres produits et charges d'exploitation		22
Résultat opérationnel courant		- 111
Autres produits et charges opérationnels		468
Résultat opérationnel		357
Résultat financier net		
Charges d'impôts		- 120
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		237

Pour rappel, la cession du droit au bail, du café exploité au 27 rue Etienne Marcel 75003 Paris, est intervenue le 10 juillet 2006 pour un prix de 600 K€.

Cette opération a dégagé une plus value de 468 K€.

Note 16. Informations sectorielles

En ce qui concerne les actifs et passifs non affectés par secteur, il convient de se reporter aux remarques formulées dans les principes comptables au paragraphe « Information sectorielle » (IAS14).

Produits des activités courantes par zone géographique

(en milliers d'euros)	2007	%	2006	%
France	16 684	49%	14 522	51%
Europe hors France	5 261	16%	3 710	13%
USA, Canada	3 441	10%	3 329	12%
Pays de l'Est	5 800	17%	4 728	17%
Asie, Pacifique	858	3%	864	3%
Afrique, Moyen-orient	1 700	5%	1 205	4%
Autres	31	0%	35	0%
Total	33 776	100%	28 393	100%

Actifs sectoriels par zone géographique

31 décembre 2007	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	4 772	4 766	5 096	14 635
Europe hors France	1 941	13	88	2 042
USA / Canada	547	293	279	1 119
Total	7 260	5 072	5 463	17 796

31 décembre 2006	Boutiques	Diffusion	Non affecté	Total
France	4 023	3 685	4 716	12 425
Europe hors France	609	31	188	828
USA / Canada	217	194	520	931
Total	4 851	3 911	5 423	14 184

Résultats, actifs et passifs sectoriels par activité

	31/12/2007			31/12/2006		
	Boutiques	Diffusion	Total	Boutiques	Diffusion	Total
Produits sectoriels	11 918	21 858	33 776	11 592	16 801	28 393
Résultat sectoriel	1 550	4 245	5 796	2 302	2 823	5 125
Charges non affectées			- 2 963			- 2 690
Résultat opérationnel courant			2 833			2 435
Autres produits et charges opérationnels			212			- 204
Résultat opérationnel			3 044			2 230
Résultat financier net			- 130			- 98
Charges d'impôts			- 1 013			- 868
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession			1 901			1 264
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession						237
Résultat net			1 901			1 501
Actifs et passifs sectoriels						
Actifs non courants sectoriels	3 852	592	4 444	2 355	580	2 935
Actifs courants sectoriels	3 408	4 480	7 888	2 495	3 331	5 826
Actifs non affectés			5 463			5 423
Total actif	7 260	5 072	17 796	4 850	3 911	14 184
Passifs sectoriels	3 882	1 392	5 274	1 721	1 739	3 460
Passifs non affectés			3 067			2 942
Total passif			8 341			6 402
Investissements	1 633	230	1 863	43	187	230
Dotations aux amortissements	304	213	517	326	162	488

Note 17. Engagements donnés et reçus

Engagements financiers (en milliers d'euros)	Au 31/12/ 2007	A - 1 an	De 1 à 5 ans
Engagements donnés			
Effets escomptés sur l'exercice			
Cautions pour loyers	30		30
Intérêts sur emprunts à payer	121	40	81
Total	151	40	111
Engagements reçus			
Cautions des dirigeants	76		76
Total	76	0	76

Dettes garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens
Emprunts Etablissements de crédit	1 213	2 525	204

Tous les emprunts souscrits auprès des établissements bancaires sont garantis par le nantissement de baux commerciaux dont la société est propriétaire.

La dette garantie (1 213 K€) correspond à la part de capital restant du au 31 décembre 2007.

Le montant global des sûretés (2 525 K€) correspond à valeur initiale des emprunts, non intégralement remboursés à la clôture de l'exercice.

La valeur comptable des biens (204 K€) correspond à la valeur nette inscrite au bilan, des baux faisant l'objet d'un nantissement.

D'autres locaux sans valeur d'achat (donc sans valeur nette comptable) ont également fait l'objet d'un nantissement. De ce fait, les sûretés, évaluées sur la base de la valeur actuelle de l'intégralité des droits aux baux nantis, dépassent largement la valeur nette comptable des biens.

Note 18. Effectifs et salaires

Effectif moyen	2007	2006
Barbara Bui SA	125	121
Filiales	15	12
Total	140	133

Salaires et charges (en milliers d'euros)	2007	2006
Barbara Bui SA	6 552	5 734
Dont réserve spéciale de participation	341	98
Filiales	504	428
Total	7 056	6 162

Les salaires et avantages en nature des mandataires sociaux se sont élevés à 348 K€ au titre de l'exercice 2007. Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre forme de rémunération.

Le résultat 2007 de la société Barbara Bui SA a généré, en application des dispositions légales, l'affectation à la réserve spéciale de participation d'un montant de 341 K€.

Note 19. Risques de marché**Risques de change**

La dévalorisation du dollar par rapport à l'euro est un élément défavorable pour l'activité, plus en terme de compétitivité sur le marché local américain et de pouvoir d'achat de la clientèle américaine voyageant à l'international qu'en terme d'impact financier direct.

Le groupe reste néanmoins soumis aux variations de la devise américaine.

En milliers d'euros	USD
Passifs	- 59
Actifs	1 571
Position nette avant gestion	1 512
Hors bilan	Néant
Position nette après gestion	1 512

Une baisse de 10% de l'USD entraînerait une dévalorisation du groupe de 103 K€, à l'inverse une hausse 10% entraînerait cette fois une appréciation du groupe de 103 K€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir ce risque car les volumes de transaction annuels réalisés sont faibles et les politiques de couvertures engendreraient des coûts supérieurs aux économies attendus.

Risques de taux

Le groupe souscrit principalement des emprunts à taux fixe, il se trouve par conséquent exposé à la baisse des taux qui entraîne un manque à gagner.

Toutefois 2 emprunts à taux variable ont été souscrits en 2005 pour un montant nominal de 225 k€.

Aucune disposition particulière n'est prise pour couvrir le risque de taux lié à ces emprunts qui ne représentent pas des montants significatifs.

En milliers d'euros	A - 1 an	De 1 à 5 ans
Passifs financiers	- 371	- 845
Actifs financiers	Néant	Néant
Position nette avant gestion	- 371	- 845
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette après gestion	- 371	- 845

A fin décembre 2007, le taux d'endettement moyen de l'entreprise est de 4,18%, le manque à gagner sur 1 an en cas de baisse de 1 point des taux d'intérêt serait de 3,0 K€. Le risque en cas de hausse des taux d'intérêt de 1 point s'élève à 0,6 K€.

Risques actions

A compter du 1^{er} novembre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008 puis par période d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Barbara Bui SA a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 50 000 euros ont été affectés au compte de liquidité, puis cette somme a été portée à 100 000 euros le 29 octobre 2007.

Cette décision est intervenue dans le cadre de la cinquième résolution (Programme de rachat d'actions) votée par de l'Assemblée Générale du 25 juin 2007.

Les seules actions détenues par le groupe sont des actions Barbara Bui détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Au 31 décembre 2007, le groupe détenait 709 actions valorisées à 61,99 € soit 44 K€ et comptabilisé en déduction des capitaux propres consolidés.

Note 20. Autres informations

Néant.

Note 21. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes il n'existe pas à la connaissance du groupe, de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe.

Note 22. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe Barbara Bui, a signé fin février 2008, une transaction avec le groupe Parour pour mettre fin au litige portant sur l'arrêt du développement de sa licence Parfum. Le groupe Barbara Bui a accepté de renoncer à l'action en justice engagée à l'encontre du groupe Parour, contre une indemnité de 500 K€ qui sera enregistrée en profit sur l'exercice 2008. Le groupe Barbara Bui récupère également contre 1 € symbolique l'entière propriété de la fragrance créée en 2004.

4 COMPTES SOCIAUX 2007

4.1 Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Barbara Bui, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 9 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Olivier Samama

Jacques Sultan

4.2 Rapport spécial des CAC sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions antérieurement conclues se poursuivant sur l'exercice

BBK Holding

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale américaine pour la somme de 15 683 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 5,41 % l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 837 euros.

Kabuki Inc.

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette sous filiale américaine pour la somme de 665 029 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 5,41% l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 35 299 euros.

BB Italie – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale italienne pour la somme de 221 907 euros.

Modalités : cette avance porte intérêt au taux de 5,41% l'an, le montant des produits comptabilisés ressort à la somme de 4 700 euros.

BB Italie – Mise à disposition

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : contrat de mise à disposition d'une structure de show room et d'assistance commerciale dans le cadre de cette structure. La redevance exigible par BB Italie au 31/12/2007 était de 320 000 euros.

Alain Tondowski Sarl – Avance de trésorerie

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : une avance de trésorerie a été effectuée auprès de cette filiale pour la somme de 181 224 euros.

Modalités : cette avance a été consentie moyennant un intérêt de 5,41% l'an soit 9 284 euros d'intérêts pour l'année 2007.

Alain Tondowski Sarl – Sous location

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA sous loue des locaux meublés au 32 rue des Francs Bourgeois - 75003 PARIS pour un montant forfaitaire mensuel de 500 euros HT par mois conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2007.

Alain Tondowski Sarl – Redevance

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : refacturation d'une redevance administrative de 500 euros HT conformément au conseil d'administration du 3 décembre 2002, soit 6 000 euros HT pour l'année 2007.

BBK Distribution – Refacturation prestations

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.
Montant, nature et objet : la société Barbara Bui SA a refacturé un montant de 72 186 USD au titre des prestations suivantes :

- Rémunérations de la direction – 72 186 USD

SCI AMC Vitry

Administrateurs concernés : Monsieur William Halimi et Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : selon le conseil d'administration du 18 janvier 2002, la société Barbara Bui SA a décidé la prise à bail d'un ensemble immobilier à usage d'entrepôt situé à Vitry sur Seine – 94400 – 58 à 64 rue Antoine Marie Colin dont la SCI AMC VITRY est propriétaire. Le loyer supporté par Barbara Bui SA est de 101 560 euros HT par an.

Rémunération des mandataires

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 14 décembre 2006, Mme Barbara Bui a été nommée aux fonctions de Directeur général délégué, rémunération globale brute au titre de l'exercice 2007, 174 000 euros bruts dont avantages en nature 26 400 euros .

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : conformément au conseil d'administration du 26 juin 2006 renouvelant le mandat de William HALIMI en qualité de Directeur général, à ce titre sa rémunération globale brute au titre de l'exercice 2007 a été fixée comme suit : 174 000 euros bruts dont avantages en nature 26 400 euros

Avantages en nature

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2004 Monsieur William Halimi en sa qualité de Président directeur général disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé 74 avenue de Wagram à Paris, 75017. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 20 400 euros au titre de l'exercice 2007. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Administrateur concerné : Madame Barbara Bui.

Montant, nature et objet : le conseil d'administration du 15 avril 2004 a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2004, Madame Barbara Bui, à titre d'accessoire à son contrat de travail de Directrice artistique, disposera du droit d'utiliser à des fins personnelles une partie d'un appartement à usage d'habitation situé Place des Vosges à Paris, 75003. Ce droit d'utilisation porte sur une partie évaluée au tiers de la superficie de l'appartement et constitue un avantage en nature de 20 400 euros au titre de l'exercice 2007. Cet appartement est destiné à l'hébergement des visiteurs de marque de la société Barbara Bui SA.

Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice

BB Italie – Prêt

Administrateur concerné : Monsieur William Halimi.

Montant, nature et objet : un prêt de 1 M€ a été accordé au cours de l'exercice à la filiale italienne qui reste devoir au 31/12/2007 la somme de 916 667 euros. Ce prêt correspond à la rétrocession d'un emprunt effectué par la société mère pour le financement de la nouvelle boutique ouverte à Milan par la filiale. L'intégralité des intérêts y afférents ont été de facto remis à la charge de la société Barbara Bui Italie Srl.

Modalités : ce prêt entraîne des intérêts courus au taux de 4,10% soit 2 505 euros

Paris, le 9 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Olivier Samama

Jacques Sultan

4.3 Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amortissements. Et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, licences, logiciels, droits et similaires	71 305	51 970	19 335	3 754
Fonds commercial (1)	753 403		753 403	753 403
Autres immobilisations incorporelles	7 622	7 622		
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 613 963	2 076 197	537 766	831 200
Installations techniques, matériel et outillage industriel	176 799	112 207	64 591	69 846
Autres immobilisations corporelles	2 258 134	1 701 513	556 621	556 522
Immobilisations corporelles en cours	84 779		84 779	
Immobilisations financières (2)				
Participations	963 560	135 000	828 560	828 560
Créances rattachées à des participations	2 065 692	802 000	1 263 692	116 499
Autres titres immobilisés	43 225		43 225	
Autres immobilisations financières	648 577		648 577	400 750
	9 687 061	4 886 509	4 800 552	3 560 535
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 095 779	78 089	1 017 690	1 013 014
Produits intermédiaires et finis	3 195 942	216 396	2 979 546	2 021 257
Marchandises	1 050 054	73 954	976 100	1 056 362
Avances et acomptes versés sur commandes	49 217		49 217	177 502
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 538 267	166 780	2 371 487	1 137 200
Autres créances	214 628		214 628	123 398
Valeurs mobilières de placement				
Titres de placement	2 473 749		2 473 749	2 145 954
Disponibilités	997 448		997 448	916 876
Charges constatées d'avance (3)	1 126 552		1 126 552	977 727
	12 741 636	535 219	12 206 418	9 569 290
Ecarts de conversion actif	62 834		62 834	1 211
Total général	22 491 531	5 421 728	17 069 803	13 131 036
(1) dont droit au bail			753 403	753 403
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) dont à plus d'un an (brut)			178 942	159 101

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 1 079 440)	1 079 440	1 079 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 647 953	4 647 953
Réserves :		
- Réserve légale	53 867	53 867
- Réserves statutaires ou contractuelles	566 460	566 460
Report à nouveau	754 141	- 847 550
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 827 394	1 783 846
	8 929 254	7 284 015
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	369 353	354 135
Provisions pour charges	40 251	32 737
	409 604	386 872
Dettes (1)		
Emprunts & dettes auprès d'établissement de crédits (2)	1 223 297	285 746
Emprunts & dettes financières (3)	45 436	67 068
Avances & acomptes reçus sur commandes en-cours	1 048 958	796 419
Fournisseurs & comptes rattachés	3 016 663	2 681 144
Dettes fiscales & sociales	2 103 471	1 425 761
Autres dettes	293 121	204 010
	7 730 946	5 460 149
Total général	17 069 803	13 131 036
(1) dont à plus d'un an	890 421	132 197
(1) dont à moins d'un an	5 791 567	4 531 533
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	6 844	6 267
(3) dont emprunts participatifs		

4.4 Compte de résultat au 31 décembre 2007

Compte de résultat	31/12/2007			31/12/2006
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	8 822 062	1 085 836	9 907 899	9 542 178
Production vendue (biens)	6 368 762	15 680 872	22 049 634	16 996 771
Production vendue (services)	74 197	66 114	140 310	93 832
Chiffre d'affaires net	15 265 021	16 832 822	32 097 843	26 632 780
Production stockée			1 038 718	- 504 046
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions et transferts de charges			471 876	645 020
Autres produits			90 128	102 192
			33 698 566	26 875 946
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			11 113 584	9 588 558
Variation de stocks			93 230	- 122 246
Achats de matières premières & autres approvisionnements			2 558 992	2 090 268
Variation de stocks			386 472	- 665 655
Autres achats et charges externes			8 876 610	6 902 737
Impôts, taxes et versements assimilés			438 394	402 432
Salaires & traitements			4 350 227	4 009 111
Charges sociales			1 853 418	1 626 705
Dotations aux amortissements & provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			608 680	635 495
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				17 208
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			113 383	102 284
- Pour risques & charges : dotations aux provisions			74 541	260 577
Autres charges			78 259	131 085
			30 545 790	24 978 561
Résultat d'exploitation			3 152 776	1 897 385
Produits financiers				
De participations			73 412	36 610
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts & produits assimilés				213
Reprises sur provisions & transferts de charges				
Différences positives de change			182 708	31 952
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			41 340	5 895
			297 460	74 670
Charges financières				
Dotations aux amortissements & provisions			115 623	30 211
Intérêts et charges assimilées			65 624	29 955
Différences négatives de change			151 476	52 563
			332 723	112 730
Résultat financier			- 35 263	- 38 059
Résultat courant avant impôts			3 117 512	1 859 325

Compte de résultat (suite)	31/12/2007 Total	31/12/2006 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 275	
Sur opérations en capital	2 522	601 772
Reprises sur provisions & transferts de charges	113 432	
	133 229	601 772
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	275	102 037
Sur opérations en capital	22 522	112 572
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	22 797	214 609
Résultat exceptionnel	110 431	387 163
Participation des salariés	341 368	98 422
Impôts sur les bénéfices	1 059 182	364 220
Total des produits	34 129 254	27 552 388
Total des charges	32 301 861	25 768 542
Bénéfice ou perte	1 827 394	1 783 846
a) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	56 774	51 759
Dont intérêts concernant les entités liées	73 396	36 596

4.5 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2007

En euros	2007	2006
Résultat net	1 827 394	1 783 846
Amortissements et provisions hors actif circulant	668 204	907 316
Plus-values de cession		- 489 200
Moins-values de cession	17 564	
Marge brute d'autofinancement	2 513 162	2 201 962
Variation du besoin en fonds de roulement	- 935 505	- 199 633
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 577 657	2 002 329
Acquisitions d'immobilisations	- 2 548 864	- 315 145
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	645 810	601 772
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 903 054	286 627
Dividendes versés	- 182 155	
Augmentations de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	1 259 759	
Remboursements d'emprunts	- 344 418	- 409 718
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	733 187	- 409 718
Variation de trésorerie	407 790	1 879 238
Trésorerie d'ouverture	3 056 563	1 177 325
Trésorerie de clôture	3 464 353	3 056 563

4.6 Projet d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter comme suit le bénéfice net de 1 827 393,66 euros.

A la réserve légale :	+ 54 077,00 euros
Au report à nouveau :	+ 1 523 696,16 euros
Dividendes aux actionnaires avant impact des actions auto-détenues :	+ 249 620,50 euros
Total :	+ 1 827 393,66 euros

Les dividendes seront mis en paiement le 17 septembre 2008 auprès de la banque Natixis, chaque action donnera droit à son propriétaire à un dividende de 0,37 euros, éligible à l'abattement de 40% sur les revenus des capitaux mobiliers.

4.7 Annexe aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

[Code de commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83- 1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2007 dont le total est de 17 070 683 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de : 1 827 394 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.7.1 Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2007 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2007 sont identiques à ceux de l'exercice 2006, compte tenu des dispositions :

- du règlement N° 2000-06 du CRC sur les passifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2002,
- du règlement N° 2004-06 du CRC sur les actifs, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu de conséquence sur la comptabilisation de l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Ainsi, il a été retenu pour les postes suivants :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) soit la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Dans le bilan au 31/12/2007, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- Frais d'établissement : 1 an,
- Matériel et outillage : 5 à 6 ans,
- Agencements gros œuvre : 10 ans,
- Aménagements : 5 à 7 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Matériel et mobilier de bureau : 4 ans,
- Logiciels : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans.

Une provision éventuelle est constituée sur les éléments non amortissables pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Les frais de recherche et développement (création de nouveaux tissus) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

La valeur actuelle des droits aux baux est déterminée chaque année par comparaison avec des cessions, en nombre suffisant, de biens similaires. La méthode d'après le loyer du local commercial est également utilisée en complément.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actions Barbara Bui auto détenues

Conformément à l'avis CU CNC N°98 D, les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont comptabilisées suivant les objectifs poursuivis :

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : en valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres »,
- affectation explicite à la réduction du capital : en autres immobilisations financières sous la rubrique « actions propres en voie d'annulation »,
- actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les opérations réalisées par l'intermédiaire financier pour le compte de la société sont comptabilisées en autres immobilisations financières sous les rubriques : « actions propres » pour les actions auto détenues, et « autres créances immobilisées » pour les espèces indisponibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main d'œuvre directe, les fournitures ainsi que les autres coûts directement liés notamment les frais d'approche.

Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation éventuelle est pratiquée, soit lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, soit pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances en monnaie étrangère sont évaluées sur la base du dernier cours.

Une provision éventuelle pour perte de change sur conversion est pratiquée.

Valeurs mobilières

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les moins-values éventuelles sont comptabilisées sur certains titres.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière de retraite sont déterminés en utilisant une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective, avec niveau futur de salaire.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de change sont comptabilisées au fur et à mesure en produits ou en charges.

Produits et charges exceptionnels

Ils correspondent à des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale ou qui présentent un caractère exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

4.7.2 Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont récapitulés ci-après dans les tableaux suivants.

Immobilisations

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	815 620		29 660
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	2 712 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	162 436		23 662
Installations générales, agencements & aménagements divers	1 902 324		198 061
Matériel de transport	4 147		6 276
Matériel de bureau et informatique, mobilier	137 053		70 879
Immobilisations corporelles en cours			84 779
Total III	4 918 554		383 657
Immobilisations financières			
Autres participations	1 828 059		1 696 371
Autres titres immobilisés			45 674
Prêts et autres immobilisations financières	400 750		393 502
Total IV	2 228 810		2 135 547
Total général (I+II+III+IV)	7 962 983		2 548 864

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par Cession	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			12 950	832 330
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements & aménagements des constructions			98 631	2 613 963
Installations techniques, matériel et outillage industriels			9 299	176 799
Installations générales, agencements & aménagements divers			25 411	2 074 974
Matériel de transport			3 989	6 434
Matériel de bureau et informatique, mobilier			31 205	176 727
Immobilisations corporelles en cours				84 779
Total III			168 536	5 133 676
Immobilisations financières				
Autres participations	495 177			3 029 253
Autres titres immobilisés	2 449			43 225
Prêts et autres immobilisations financières	145 675			648 577
Total IV	643 301			3 721 055
Total général (I+II+III+IV)	643 301	181 485		9 687 061

Amortissements

Cadre A - Situation et mouvements de l'exercice

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/ Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	58 463	14 079	12 950
				59 592
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 881 394	278 623	83 820	2 076 197
Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 591	28 915	9 299	112 207
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 366 140	254 990	22 682	1 598 448
Matériel de transport	786	1 091	1 457	420
Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 868	30 981	31 204	102 645
	Total III	3 443 779	594 600	148 461
				3 889 917
	Total général (I+II+III)	3 502 241	608 680	161 411
				3 949 509

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- le dépôt de la marque Barbara Bui pour 1 997 euros,
- les logiciels acquis pour 69 308 euros,
- les fonds de commerce des boutiques correspondent aux droits de bail acquis.

Droits de bail	Montant
1 boutique rue de Turbigo	45 735
3 boutiques rue Etienne Marcel	223 795
1 boutique rue de Grenelle	457 347
1 centre administratif & show-room, 32 rue des Francs-Bourgeois.	26 526
	753 403

A noter

Ouvertures de Boutiques sans rachat de pas de porte :

- en 1998, avenue Montaigne,
- en 2000, rue des Saints Pères,
- en 2007, rue du Faubourg Saint Honoré.

Les autres immobilisations incorporelles représentent l'acquisition d'un site web pour 7 622 euros.

Le total des immobilisations incorporelles est de 823 330 euros. En application de la méthode d'évaluation des droits aux baux indiquée dans la partie 4.7.1, aucune provision n'est à constater en fin d'exercice.

Immobilisations corporelles

Acquisitions	Montant
Matériels divers	23 662
Agencements et aménagements	198 061
Matériel de bureau et informatique	70 879
Matériel de transport	6 276
Immobilisations en cours	84 779
Investissements réalisés	383 657

Les immobilisations en cours correspondent principalement aux travaux engagés pour la boutique du Faubourg Saint Honoré qui ouvrira en 2008.

Comptes sociaux 2007

Immobilisations financières

Elles comprennent les participations et les autres immobilisations financières suivantes.

	31/12/2006	+ 2007	- 2007	31/12/2007
Participations				
Titres de participation				
- BBK Holding	857			857
- Barbara Bui Italie	953 404			953 404
- Alain Tondowski Sarl	9 299			9 299
Créances sur participations				
- BBK Holding	15 683	1 501	- 664	16 520
- Barbara Bui Italie	22 220	1 575 681	- 452 123	1 145 778
- Alain Tondowski Sarl	166 872	30 953	- 7 317	190 508
- Kabuki Inc	659 723	70 232	- 29 626	700 329
- BBK Distribution		18 004	- 5 447	12 557
Total I	1 828 059	1 696 371	- 495 177	3 029 252
Autres immobilisations financières				
Loyers d'avances boutiques	298 946	293 502		592 448
Contrat de liquidité (espèces)		100 000	- 45 675	54 325
Actions propres		45 675	- 2 449	43 226
Dépôt divers	101 804		- 100 000	1 804
Total II	400 750	439 177	- 148 124	691 803
Total I+II	2 228 809	2 135 548	- 643 301	3 721 055

BBK Holding est une filiale américaine à 100 % ; elle-même étant la société mère à 100 % de deux autres sociétés américaines :

- BBK Distribution est une société de distribution pour le continent nord-américain,
- Kabuki Inc. exploite un magasin de détail situé à New York.

La participation à 99 % dans Barbara Bui Italie a été réalisée dans le cadre de l'ouverture d'une boutique à Milan. L'actif net retraité de cette filiale au 31 décembre 2006, compte tenu de la valeur actuelle du fonds situé en plein cœur du quartier de la mode, fait ressortir un actif net réel inférieur au montant de la participation figurant dans les comptes (soit 953 404 euros). Une provision de 126 000 euros a été maintenue sur l'exercice.

Il est rappelé que la participation à 54,91% dans Alain Tondowski Sarl, a été réalisée en juillet 2000. Une provision de 9 000 euros a été constituée pour tenir compte de la valeur réelle de ces titres. Cette provision a également été maintenue sur l'exercice.

Les créances sur participations représentent les avances consenties pour les acquisitions des fonds et des travaux à réaliser. Au cours de l'exercice, il a été constaté des compléments de provisions pour tenir compte des risques de recouvrement soit :

- avances Alain Tondowski : 17 000 euros,
- avances Kabuki Inc. : 37 000 euros.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par le contrat de liquidité (action et espèces) et les loyers d'avance.

Liste des filiales et participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24 - 11]

Entreprises liées : BBK Distribution et Kabuki Inc.
détenues à 100 % par BBK Holding.

Filiales : BBK Holding, Barbara Bui Italie et Alain
Tondowski Sarl.

Filiales et Participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous				
Filiales (plus 50% du capital détenu)				
- BBK Holding	857	- 13 201	100%	- 88
- Barbara Bui Italie	58 081		99%	117 358
- Alain Tondowski	16 937	- 141 634	55%	- 26 769
Participations (10 à 50% du capital détenu)				
- Néant				
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
- Néant				

Liste des filiales et des participations (suite)

Filiales et Participations	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Observations
	Brut	Nette			
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous					
Filiales (plus 50% du capital détenu)					
- BBK Holding	857	857	16 520	-	Activité holding
- Barbara Bui Italie	953 404	827 404	1 145 778	999 386	
- Alain Tondowski	9 299	299	190 508	-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)					
- Néant					
Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
- Néant					

Note 2. Stocks**Variation détaillée des stocks**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des Stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 050 054	1 143 284		93 230
Approvisionnements				
Matières premières	1 095 779	1 482 251		386 472
Autres approvisionnements				
Total I	2 145 833	2 625 535		479 702
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	3 195 942	2 157 224	1 038 718	
Produits résiduels				
Autres				
Total II	3 195 942	2 157 224	1 038 718	
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée (ou déstockage de production)		II + III	1 038 718	

Le détail de la provision pour stocks est le suivant.

	31/12/2006	31/12/2007	Variation
Matières premières	469 237	78 089	- 391 148
Produits finis	135 966	216 396	80 429
Marchandises	86 922	73 954	- 12 968
Total	692 125	368 438	- 323 686

Note 3. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Environ 31% du chiffre d'affaires est réalisé avec les boutiques, sur lesquelles le risque est immédiatement constaté. Sur le solde qui représente la diffusion, actuellement le risque d'impayés est très réduit du fait d'une sélection rigoureuse de la clientèle, appuyée par des organismes d'assurance-crédit.

Note 4. Autres créances

Autres créances	Montant
Avoirs fournisseurs	53 819
Créances sur l'état	74 940
Prêt au personnel et divers	405
Avances départements production/studio/commercial	1 600
Produits à recevoir	42 743
Royalties à recevoir	42 000
Total	215 507

Note 5. Charges d'avances**Produits et charges constatés d'avance**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

	31/12/2007	31/12/2006
Produits constatés d'avance		
- Produits d'exploitation		
- Produits financiers		
- Produits exceptionnels		
Total produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance		
- Charges d'exploitation	1 126 552	977 727
- Charges financières		
- Charges exceptionnelles		
Total charges constatées d'avance	1 126 552	977 727

Détail des charges constatées d'avance	31/12/2007	31/12/2006
Avances collection	448 859	314 687
Frais avance divers	15 512	21 653
Avances publicité (défilé photos)	279 117	242 586
Show room avances	84 115	56 680
Factures d'achats reçues d'avance	298 948	342 121
Total général	1 126 552	977 727

Comptes sociaux 2007

Note 6. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant
Au 31/12/2006	7 284 015
Distribution de dividendes	- 182 155
Résultat de l'exercice 2007	1 827 394
Au 31/12/2007	8 929 254

Composition du capital social

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	1,60000	674 650			674 650

Note 7. Provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausses des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	97 321	20 035	66 829	50 527
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 211	61 623		62 834
Provisions pour pensions et obligations	32 737	7 514		40 251
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Provisions pour risques et charges	255 603	46 992	46 603	255 992
Total II	386 872	136 164	113 432	409 604
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	17 208		17 208	
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	883 000	54 000		937 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours	692 126		323 687	368 439
Sur comptes clients	127 399	113 383	74 002	166 780
Autres provisions pour dépréciations				
Total III	1 719 733	167 383	414 897	1 472 219
Total général (I+II+III)	2 106 605	303 547	528 329	1 881 822
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		187 924	414 897	
- financières		115 623		
- exceptionnelles			113 432	

	31/12/2006	+ 2007	- 2007	31/12/2007
Prud'hommes	66 829		66 829	
Litiges fournisseurs	77 095	20 035	46 603	50 527
Déplafonnement loyers	29 000	46 992		75 992
Litige propriété industrielle	180 000			180 000
Total	352 924	67 027	113 432	306 519

Provisions pour engagement de retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables de ce calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite 65 ans,
- table de mortalité hommes TD80/90 et femmes TV80/90,
- taux de turnover – 35 ans 20%, de 35 à 55 ans 8%, + 55 ans 0%,
- taux d'actualisation 1,91%.

Au 31 décembre 2007, les engagements de retraite s'élèvent à 40 251 euros.

Provisions sur titres de participations

Ce poste se décompose comme suit :

- provisions sur titres de participations 135 000 euros,
- provisions sur créances sur participations 802 000 euros,
- soit 937 000 euros.

Provisions sur immobilisations

Néant

Note 8. Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières

Ces postes se détaillent comme suit :

	31/12/2006	+ 2007	- 2007	31/12/2007
Emprunts établissements de crédit	279 303	1 259 759	326 493	1 212 569
Intérêts courus sur emprunts	176	3 883	176	3 883
Concours bancaires courants	6 267	6 845	6 267	6 845
Apports associés	67 068	8 085	29 717	45 436
Total	352 814	1 278 572	362 653	1 268 733

Note 9. Etat des créances et des dettes

CADRE A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	2 065 692		2 065 692
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	648 577		648 577
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	178 942		178 942
	Autres créances clients	2 359 325	2 359 325	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	84	84	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 620	3 620	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	74 940	74 940	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés divers	- 963	- 963	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	136 947	136 947	
	Charges constatées d'avances	1 126 552	1 126 552	
	Total	6 593 716	3 700 505	2 893 211

CADRE B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (1)					
	- à un an maximum à l'origine	10 727	10 727		
	- à plus d'un an à l'origine	1 212 570	367 585	761 652	83 333
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 016 663	3 016 663		
	Personnel et comptes rattachés	553 561	553 561		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	442 221	442 221		
	Impôts sur les bénéfiques	694 962	694 962		
	Taxe sur la valeur ajoutée	186 462	186 462		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	226 265	226 265		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	45 436		45 436	
	Autres dettes	293 121	293 121		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	6 681 988	5 791 567	807 088	83 333
	(1) emprunts souscrits en cours d'exercice	1 259 759			
	(1) emprunts remboursés en cours d'exercice	326 493			
	(2) emprunts, dettes contractés auprès des associés	45 436			

Comptes sociaux 2007

Note 10. Charges à payer

Charges à payer

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 727	6 443
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 181	
Dettes fiscales et sociales	869 284	603 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	291 892	203 461
Total général	1 338 085	813 861

Détail des charges à payer

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunts bancaires	3 883	176
Sous-traitance facture à recevoir	6 844	6 267
Total I	10 727	6 443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Achats de marchandise à recevoir	166 181	
Total II	166 181	
Dettes fiscales et sociales		
Commissions à payer	1 247	2 171
Congés payés	209 698	191 358
Provision de participation	341 368	98 422
Charges sur commissions à payer	536	932
Charges sur congés payés	90 170	82 284
Taxe apprentissage	28 719	26 641
Formation continue	70 976	66 446
Effort à la construction	19 005	17 630
Organic	51 361	43 575
Agefiph à payer	22 484	22 428
Taxe sur la publicité		725
Taxe professionnelle	30 706	48 987
Autres impôts à payer	3 014	2 358
Total III	869 284	603 956
Autres dettes		
Avoirs à établir	63 341	29 658
Clients créditeurs boutiques	42 298	36 275
Avoirs anciens boutiques	1 103	1 103
Clients virement inconnu	15 626	
Frais divers à payer	102 565	64 429
Honoraires	66 959	71 995
Total IV	291 892	203 461
Total général (I+II+III+IV)	1 338 085	813 861

Note 11. Produits financiers

Produits financiers	Montant
Produits des placements	16
Gains de change	182 708
Revenus des créances rattachées aux participations	73 396
Intérêts des comptes à terme	
Produits des valeurs mobilières de placement	41 340
Total	297 460

Note 12. Charges financières

Charges financières	Montant
Dotations aux provisions financières	54 000
Intérêts sur emprunts	35 614
Escomptes accordés	28 694
Autres frais financiers	1 316
Pertes de change	151 476
Dotations aux provisions pertes de change	61 623
Total	332 723

Note 13. Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion

	Montant
Produits exceptionnels	
Remboursements sur contrôle d'Urssaf	17 275
Total produits exceptionnels	17 275
Charges exceptionnelles	
Régularisations diverses	126
Perte affaire contrefaçon	149
Total charges exceptionnelles	275

Autres informations

Note 14. Crédit bail

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	222 461	50 654	114 192	108 269	56 774	136 120
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	222 461	50 654	114 192	108 269	56 774	136 120

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un 1 an au plus	A + d'1 an et (-) de 5 ans	A plus de 5 ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	43 484	60 728		104 213	12 120	56 774
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	43 484	60 728		104 213	12 120	56 774

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur le bénéfice	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	3 117 512	1 136 161	1 981 351
+ Résultat exceptionnel	110 431	36 810	73 621
- Participation des salariés	- 341 368	- 113 789	- 227 579
Résultat comptable	2 886 575	1 059 182	1 827 393

Note 16. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24 - 24)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	Montant
I. Accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres : Ecart de conversion actif	62 834
Total I	62 834
II. Allègement de la dette future d'impôt	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Organic	51 361
- Effort construction	19 005
- Engagement de retraite	40 251
- Ecart de conversion	62 834
- Participation des salariés	341 368
- Tvts	3 014
Autres	
Total II	517 833
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	135 000

Note 17. Eléments financiers

Engagements financiers
(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-9 et 24-16)

Engagements financiers	Montant
Engagements donnés (1)	
- Effets escomptés non échus	
- Avals, cautions et garanties	2 023 480
- Engagements de crédit-bail mobilier	104 213
- Engagements de crédit-bail immobilier	
- Engagements en matière de pension, retraite, et assimilés	
- Autres engagements donnés	
Total I	2 127 693
Engagements reçus (2)	
- Cautions reçues	76 200
Total II	76 200
Engagements réciproques	
Total III	
(1) dont concernant :	
- Les dirigeants	
- Les filiales	365 878
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	1 657 602
(2) dont concernant :	
- Les dirigeants	76 200
- Les filiales	
- Les participations	
- Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret 83 - 1020 du 29 -11-1983 - Article 24-8)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes Garanties	Montant des sûretés	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit			
Emprunts et dettes divers	1 657 602	2 515 000	234 580
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 657 602	2 515 000	234 580

Note 18. Effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice a été de 125 personnes.

Note 19. Rémunérations des dirigeants

La rémunération brute des dirigeants a été de 348 000 euros pour l'exercice 2007 dont 52 800 euros en avantages en nature. Il n'a été attribué aucun jeton de présence, ni de rémunération spéciale au profit des administrateurs.

Note 20. Autres information

Néant.

Note 21. Faits postérieurs à la clôture

Le groupe Barbara Bui, a signé fin février 2008, une transaction avec le groupe Parour pour mettre fin au litige portant sur l'arrêt du développement de sa licence Parfum. Le groupe Barbara Bui a accepté de renoncer à l'action en justice engagée à l'encontre du groupe Parour, contre une indemnité de 500 K€ qui sera enregistrée en profit sur l'exercice 2008. Le groupe Barbara Bui récupère également contre 1 € symbolique l'entière propriété de la fragrance créée en 2004.

ORGANES D'ADMINISTRATION

1	Composition et fonctionnement des organes d'administration	97
2	Rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	98
3	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne	104
4	Intérêts des dirigeants, du personnel et des commissaires aux comptes	105
5	Programme de rachat d'actions	106
6	Désignation de commissaires aux comptes	106
7	Assemblée générale mixte	107

Organes d'administration

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernement d'entreprise

En raison de la taille de l'entreprise, il n'a pas été instauré de règlement intérieur du conseil d'administration. De même il n'existe pas de comité d'audit et de comité des rémunérations.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire conformément aux rôles qui lui sont définis par la loi et les statuts de la société.

1.2 Conseil d'administration

L'option de cumul des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur général a été choisie par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2002. Les statuts de l'entreprise ont été modifiés en conséquence, cette option n'a pas été révoquée.

Les administrateurs de Barbara Bui sont les suivants

Désignation	M. William Halimi	Mme Barbara Bui	M. Jean-Claude Halimi
Adresse	109 av Ledru Rollin 75011 Paris	21A Place des Vosges 75003 Paris	39 quai Gabriel Père 94340 Joinville le Pont
Date de nomination	28 juin 06	28 juin 06	28 juin 06
Durée	4 ans	4 ans	4 ans
Fonction au sein du CA	Président	Administrateur	Administrateur
Rémunération brute globale 2007	174 K€	174 K€	-
Dt. salaire fixe	147,6 K€	147,6 K€	-
Dt avantages en nature	26,4 K€	26,4 K€	-
Fonction rémunérée	Président directeur général	Directeur général délégué	Néant

Il n'a été attribué aucun jeton de présence ni de rémunération spéciale au profit des administrateurs.

1.3 Autres fonctions et mandats sociaux des membres du conseil d'administration de Barbara Bui SA

Aucune rémunération, directe ou indirecte, n'est perçue par les administrateurs de Barbara Bui SA au titre des fonctions et mandats ci-dessous mentionnés en dehors des rémunérations visées à l'article qui précède.

Monsieur William Halimi

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Président directeur général
Barbara Bui Italie Srl	Gérant
BBK Distribution (USA)	Chairman Executive Officer
Kabuki Inc. (USA)	Chairman Executive Officer
BBK Holding (USA)	Chairman Executive Officer
Alain Tondowski Sarl	Gérant

Madame Barbara Bui

Mandats et fonctions dans les sociétés du groupe Barbara Bui	
Barbara Bui SA	Directeur général délégué

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés	
SCI AMC Vitry 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérante
SCI ENTRESOL 56 rue Antoine Marie Collin 94400 Vitry sur Seine	Gérante

Monsieur Jean-Claude Halimi

Néant.

1.4 Direction opérationnelle de l'entreprise

M William Halimi	Président directeur général
Mme Barbara Bui	Directrice artistique
Mme Martine Chicheportiche	Directrice de production
M Jérôme Cherki	Directeur commercial
M Alexandre de Fages	Directeur réseau boutiques
M Jean-Michel Lagarde	Directeur adm. & financier
Mlle Pascale Landot	Directrice communication
Mme Linda Lelloum	Directeur adjoint

2 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.225.37 et L.225-68 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous informe des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

Le présent rapport est joint au rapport de gestion du conseil d'administration qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes présenteront leurs observations sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenus dans le présent rapport.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration de la société Barbara Bui SA.

2.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

2.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- Monsieur William Halimi (Président directeur général),
- Madame Barbara Bui (Directeur général délégué),
- Monsieur Jean-Claude Halimi.

2.1.2 Modalités de fonctionnement

Les modalités actuelles de fonctionnement du conseil d'administration ont été définies par les statuts modifiés en dernier lieu par les actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 25 juin 2007.

Les articles 13, 14 et 15 des statuts précisent le fonctionnement du conseil d'administration.

Article 13 – Conseil d'administration

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au minimum et de 12 au maximum.

En cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire, ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans, elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat de l'administrateur est renouvelable.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. »

Si les salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées détiennent au moins 3 % du capital social à la clôture du dernier exercice social le conseil d'administration comprend en outre et au plus un administrateur nommé parmi les salariés actionnaires ou le cas échéant parmi les salariés membres du conseil de surveillance d'un fond commun de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Cet administrateur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visées à l'article L 225-102 du code de commerce.

La durée des fonctions de l'administrateur salarié est la même que celle ci-dessus prévues pour les autres administrateurs. Son mandat prend fin par l'arrivée du terme et par la perte de la double qualité de salarié et d'actionnaire ainsi qu'il est dit ci-après.

Les candidats à la nomination sont désignés dans les conditions suivantes :

- lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés est exercé par les membres du conseil de surveillance d'un fond commun de placement d'entreprise, les candidats sont désignés par ce conseil ;
- lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés est directement exercé par ceux-ci les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation visée ci-après. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaire représentant au moins 5 % de l'actionariat salarié détenu directement sont recevables.

A cette fin 30 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires le président du conseil d'administration procède à la réunion des salariés actionnaires ou à leur consultation écrite. En cas de réunion, les salariés actionnaires sont convoqués par lettre simple huit jours au moins à l'avance ; en cas de consultation écrite ils disposent d'un délai de huit jours pour répondre.

La réunion ou consultation fait l'objet d'un procès verbal comportant le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie ; celle-ci doit comporter un nombre de candidats au moins égal au double du nombre de postes à pourvoir. Le procès-verbal et la liste des candidats sont annexés à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

Si pour quelle que cause que ce soit l'administrateur nommé par l'assemblée en vertu des dispositions qui précèdent venait à perdre la double qualité de salarié et d'actionnaire – directement ou comme adhérent d'un fond commun de placement – de la société il serait réputé démissionnaire d'office à l'expiration d'un délai de 1 mois à compter de la perte de cette qualité. »

Les mandats des administrateurs en fonctions expirent lors de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, soit au plus tard le 30 juin 2010.

La société Barbara Bui SA continue de mener une réflexion sur l'opportunité de compléter son conseil d'administration par un ou plusieurs administrateurs indépendants.

A la connaissance du groupe, les salariés ne détiennent pas plus de 3% des actions, et n'ont par

conséquent pas proposé à l'assemblée générale de nommer un administrateur.

Article 14 – Organisation du conseil

« 1) Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Nul ne peut être nommé président s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration.

2) Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes. »

Ainsi qu'il est dit ci-après le Président du conseil d'administration de Barbara Bui SA continue de cumuler ses fonctions avec celles de Directeur général.

Article 15 – Délibération du conseil

« Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou celle d'un tiers au moins de ses membres, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Sauf pour ce qui est du choix d'exercice de la direction générale, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage la voix du président de séance est prépondérante. »

Lors de l'exercice 2007, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, tous les administrateurs ont participé à chacune des réunions.

Article 16 – Pouvoir du conseil d'administration

« Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. »

En dehors des limitations prévues par les statuts et par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les pouvoirs du conseil d'administration, n'ont d'autre limite que celles relatives aux emprunts par voie d'émission d'obligation qui relèvent de la seule compétence de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2.2 Exercice de la Direction générale

Les modalités d'exercice de la Direction générale sont définies à l'article 17 de nos statuts ci-après littéralement rapporté.

Article 17 – Direction générale – Mode d'exercice de la Direction générale

« 1) La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder trois.

Le Directeur général et les directeurs délégués ne peuvent pas être âgés de plus de 70 ans.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur général et des directeurs généraux délégués.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

2) En accord avec le Directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général

3) La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à l'unanimité de tous ses membres,
- l'option pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ne peut intervenir que lorsque l'effectif salarié de la société excède 500 personnes,
- l'option ne pourra être remise en cause qu'après un délai de 4 ans.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions définies par la loi et les règlements en vigueur.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le conseil d'administration les dispositions ci-dessus relatives au directeur général lui sont applicables. »

Notre société a opté pour le cumul par le Président du conseil d'administration de ses fonctions avec celle de Directeur général.

Madame Barbara Bui a été nommée par le conseil d'administration du 14 décembre 2006 Directeur général délégué, elle dispose ainsi dans l'exercice de son mandat des mêmes pouvoirs que Monsieur William Halimi, à l'exclusion de la présidence du conseil d'administration.

Le Président directeur général et le Directeur général délégué disposent des mêmes pouvoirs qu'ils agissent ensemble ou séparément.

2.3 Présentation des procédures de contrôle interne

2.3.1 Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec objectivité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.3.2 Organisation

L'organisation du contrôle interne dans le groupe Barbara Bui se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs compte tenu de la taille du groupe.

Conseil d'administration

Au-delà ou en accord avec ses attributions légales, le conseil d'administration est systématiquement saisi sur les sujets suivants :

- gestion des participations,
- opérations de croissance externe,
- opérations financières et emprunts,
- ouverture de boutiques (achats de fonds de commerce, prise à bail...),
- cautions, aval, sûretés et garanties.

La Direction générale veille à ce que le conseil puisse se prononcer préalablement à toute décision prise sur lesdits sujets.

Aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'aval du conseil d'administration.

La rémunération de chacun des dirigeants est fixée par le conseil d'administration à un niveau plus que raisonnable, compte tenu des rôles opérationnels assumés par chacun d'eux, l'intérêt de la société étant privilégié par rapport à celui du dirigeant.

Cette rémunération est fixe ; elle n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires ou au résultat. Elle évolue dans des proportions inférieures à la progression des résultats. Chacun des dirigeants bénéficie d'une rémunération équivalente.

Nous rappelons que les dirigeants outre leurs fonctions de direction exercent sans supplément de rémunération des fonctions opérationnelles.

Comité de direction

Compte tenu de la taille du groupe et du faible nombre des acteurs, un comité d'audit et un comité des rémunérations n'ont pas été constitués. En revanche un comité de direction relie les opérations stratégiques décidées par la direction générale dans chacun des domaines opérationnels et fonctionnels.

Dans le but d'accroître la maîtrise du risque et d'optimiser les procédures de fonctionnement et en particulier celles liées au contrôle interne, le comité de direction élargi a été maintenu :

Ce comité se trouve désormais composé :

- du Président directeur général,
- de la Directrice générale déléguée,
- du Directeur administratif et financier,
- de la Directrice adjoint,
- de la Directrice de production,
- du Directeur commercial,
- de la Directrice de la communication,
- du Directeur du réseau boutiques.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par mois. Sur la base des orientations fixées en comité de direction, les engagements contractuels significatifs sont souscrits par le Président directeur général après études et consultations préalables du Directeur administratif et financier et si il y a lieu d'un cabinet juridique extérieur.

2.3.3 Contrôle de la société mère sur les filiales

Le Président directeur général de Barbara Bui SA, est également le dirigeant de toutes les filiales du groupe, et les procédures mises en place sur la société mère ont été étendues aux filiales.

Les comptabilités des filiales du groupe sont en général tenues par la direction financière du groupe en France y compris pour les filiales étrangères et vérifiées par des experts comptables locaux (France – USA) avant d'être contrôlées par les commissaires aux comptes du groupe.

En ce qui concerne la filiale italienne, un cabinet d'expertise comptable local tient la comptabilité qui est ensuite vérifiée en France par les équipes du siège et les commissaires aux comptes.

2.3.4 Comptes consolidés

Les deux consolidations annuelles sont effectuées par la direction financière du groupe à l'aide d'un progiciel de consolidation sur la base des comptes sociaux arrêtés pour chacune des filiales, puis retraités selon les normes de consolidation retenues par le groupe et présentées en annexes des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du groupe Barbara Bui ont été élaborés en fonction des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables au 21 mars 2008 date d'arrêté de ces comptes par le conseil d'administration.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition aux IFRS, les comptes consolidés du 31 décembre 2006 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur établies selon le même référentiel IFRS.

Il est rappelé que les choix des options et exemptions relatives notamment à la norme IFRS 1 ont été présentés par le groupe lors du dépôt du document de référence, des comptes consolidés 2004 auprès de l'AMF.

Les dernières évolutions du référentiel comptable appliqué au 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés, il s'agit de l'amendement de l'IAS 1 sur les informations complémentaires relatives au capital, et des IFRIC 8, 9, 10 et 11 ainsi que les informations requises par IFRS 7.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

2.4 Procédures de contrôle interne

La société a mis en place des procédures de contrôle afin de minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes. Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement, le second consiste dans un suivi très rigoureux et permanent des comptes et des finances.

2.4.1 Procédures du contrôle à priori

Le contrôle à priori s'appuie principalement sur les procédures suivantes.

La limitation du nombre de délégation de signature bancaire

A ce jour, seuls l'Attachée de direction et le Directeur administratif et financier possèdent une délégation pour notamment faire fonctionner les comptes ouverts auprès des banques et organismes financiers.

La procédure d'engagement de dépenses

Tout engagement supérieur à 150 euros doit faire l'objet d'un bon de commande contresigné par le chef de département, membre du comité de direction. Au-delà du contrôle des engagements, cette procédure permet d'accélérer la comptabilisation et une comparaison efficace avec les objectifs budgétaires.

La procédure d'embauche

Tout embauche est soumise à un contrôle et une approbation en amont de la Direction administrative et financière.

2.4.2 Information comptable et financière

Système d'information de gestion

Le système d'information de gestion est sous la responsabilité de la direction administrative et financière.

Il repose sur un progiciel métier centralisé, intégrant la totalité des activités du groupe, de la production à la commercialisation des produits. Chaque boutique est reliée au système central permettant ainsi une remontée journalière de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage du groupe.

Les outils de comptabilité, de paye, de consolidation sont tous interfacés avec le progiciel métier, cœur du système d'information du groupe ce qui permet de garantir une cohérence maximale entre les différents outils utilisés.

En octobre 2007, un projet de migration du logiciel de comptabilité a permis d'implémenter une nouvelle version destinée à des entreprises de taille plus importantes, avec notamment des possibilités en terme de comptabilité analytique étendues, et des liens avec les outils de trésorerie.

Cette évolution a également permis de mettre en œuvre un nouveau logiciel de consolidation dès le début d'année 2008, de façon à accélérer et fiabiliser l'intégration des comptes sociaux dans l'outil de consolidation.

Tableaux de bord et indicateurs

Les règles comptables utilisées dans le cadre de l'élaboration de tous les tableaux de bord sont strictement identiques à celles définies dans le cadre de la consolidation du groupe. La production centralisée à la direction financière du groupe de cette information permet d'en garantir la cohérence.

Au niveau du chiffre d'affaires

Des tableaux de bord journaliers, mensuels et à la saison sont établis pour évaluer la performance du réseau de boutique, par point vente, par collection, par produit. Ces chiffres d'affaires sont comparés aux objectifs définis dans le cadre du budget ainsi qu'aux réalisations des exercices précédents.

En ce qui concerne l'activité diffusion, des tableaux de bord de prise de commande par client, par ligne de produits, sont établis et permettent d'anticiper les facturations de la saison à venir qui sont elles mêmes comparées aux objectifs et aux réalisations des exercices précédents.

Au niveau des marges

Les statistiques de vente permettent de suivre quotidiennement l'évolution des marges, dans la pratique, l'application des coefficients décidés par le comité de direction est contrôlée mensuellement.

Ces informations statistiques sont complétées et garanties par une procédure d'inventaires physiques semestriels, effectuée sous contrôle de salariés du groupe extérieurs aux magasins concernés.

Au niveau des charges

Des tableaux de bord mensuel permettent de suivre l'avancement, département par département de l'ensemble des charges engagées par les services, et de comparer cette information aux objectifs définis dans le cadre du budget. Ces tableaux sont régulièrement suivis par les responsables opérationnels de chaque département.

Au niveau de la trésorerie

Un tableau de bord quotidien permet de suivre l'évolution de la trésorerie disponible, par rapport à l'exercice précédent, en fonction des limites de crédits autorisées par le pool bancaire. Cette information est en permanence comparée à l'évolution de la trésorerie globale attendue dans le cadre du budget annuel. Cette information permet également d'améliorer le rendement de la trésorerie disponible.

2.4.3 Autres procédures de fiabilisation

Un projet d'informatisation des prises d'ordres a été mené en 2006 et étendu à l'ensemble des prises de commandes en 2007 y compris pour celles émanant de nos show room à l'international.

Parallèlement la production a mis un place un recours systématique aux commandes fournisseur via le logiciel métier ce qui permet de fiabiliser les réceptions et de limiter le flux physique des documents entre service.

D'une manière générale, le groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif spécifique d'être en mesure à terme de procéder à une évaluation de la pertinence et de la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au regard de la fiabilité des informations financières.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction générale du groupe.

Paris le 18 avril 2008

Le Président directeur général

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Barbara Bui et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 18 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Olivier Samama

Jacques Sultan

4 INTERETS DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Intérêts des dirigeants

La rémunération globale des mandataires sociaux a été de 348 000 € dont 52 800 € d'avantage en nature, voir tableau ci-dessus. Les mandataires sociaux ont perçus leur rémunération de la société Barbara Bui SA, et n'ont reçu aucune autre rémunération des autres sociétés du groupe.

4.2 Mention des schémas d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de contrat d'intéressement. Un accord de participation a été signé le 24 juillet 2007 entre la société Barbara Bui SA et ses salariés par ratification à la majorité des 2/3. Afin de permettre aux salariés d'effectuer des versements volontaires complémentaires, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place de façon unilatérale par la société. Le premier versement de participation a été effectué le 27 septembre 2007, au titre de la participation de l'exercice 2006. Un montant de 98 K€ a été réparti selon les termes de l'accord de participation entre 140 salariés ayant droits.

4.3 Rémunération des commissaires aux comptes

En euros	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions
Jacques Sultan		
2006	17 500	Néant
2007	18 000	Néant
Bernard Haggiag		
2006	8 750	Néant
2007	Néant	Néant
Olivier Samama		
2006	8 750	Néant
2007	18 000	Néant

4.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social	Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social
	Néant	Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

	Options de souscription ou d'achat d'action consenties au dix premiers salariés non mandataire attributaires et options levées par ces derniers	
	Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Options levées durant l'exercice
	Néant	Néant
Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Néant	Néant
Prix moyen	Néant	Néant
Date d'échéance	Néant	Néant
Plan N°	Néant	Néant

4.5 Augmentation de capital en faveur des salariés

Les textes en vigueur imposent aux sociétés de se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital en faveur des salariés dès lors que la participation de ceux-ci est inférieure à 3%.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Barbara Bui SA s'étant prononcée sur cette question le 30/06/2005, a rejeté cette augmentation de capital. La participation collective des salariés restant inférieure au seuil susvisé, la présente assemblée est donc appelée à nouveau à se prononcer sur pareille augmentation dont les modalités figurent dans le texte des résolutions soumises à son approbation. Nous vous invitons à rejeter cette résolution.

5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat par la société de ses actions, en vue d'intervenir si nécessaire sur le marché des titres à des fins de régularisation ou gestion des cours, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la mise en œuvre d'un programme de stock options, ou encore d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction de capital de la société.

Dans ce cadre un contrat de liquidité a pu être souscrit dans les conditions rappelées ci-dessus (point 4.3 du Rapport de Gestion).

L'autorisation dont il s'agit ayant fixé un délai expirant le 25/12/2008, nous vous proposons de la renouveler pour une nouvelle période de 18 mois courant du jour de cette décision. Les propositions que nous formulons à cet égard sont contenues dans le texte des résolutions qui vous sont soumises. Nous vous demandons de les approuver.

6 DESIGNATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de nos commissaires aux comptes titulaires et suppléants expire le jour de la présente assemblée. Les coordonnées des nouveaux commissaires aux comptes titulaires et suppléants figurent dans le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation. Les candidatures feront l'objet d'une information à l'Autorité des Marchés Financiers, et ses éventuelles observations vous seront communiquées lors de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration
Paris, le 18 avril 2007

7 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

7.1 Avis de réunion valant avis de convocation

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le lundi 23 Juin 2008 à 14 heures 30 minutes au siège social 43 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

7.2 Ordre du jour

7.2.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil sur la marche de la société, rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions.
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- Affectation du résultat.
- Désignation de nouveaux commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

7.2.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code de Travail et renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés.
- Renouvellement du programme de rachat d'actions mis en œuvre selon décision de l'assemblée générale du 25 juin 2007 ; pouvoirs au conseil d'administration en conséquence.

7.3 Texte des projets de résolutions

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du président sur les procédures de contrôle interne, le rapport du conseil d'administration et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels sociaux à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leurs missions aux commissaires aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice 2007 font apparaître un bénéfice net comptable de 1 827 393,66 € décide de l'affecter comme suit :

- à la réserve légale :	54 077,00 €
- au report à nouveau :	1 523 696,16 €
- dividendes aux actionnaires avant impact des actions auto détenues :	<u>249 620,50 €</u>
- total :	1 827 393,66 €

Les dividendes seront mis en paiement auprès de la banque Natixis à partir du 17 septembre 2008 ; chaque action donnera droit à son propriétaire à un dividende 0,37 euros éligible à l'abattement de 40% sur les revenus des capitaux mobiliers.

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes par action mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en euros)	Montant Total (en euros)	Date de mise en règlement
2004	néant	Néant	-
2005	néant	Néant	-
2006	0,27	182 155,50	20/09/2007

Les dividendes mis en paiement en 2007 au titre de l'exercice 2006 sont éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158.3.2 du Code Général des Impôts.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce approuve son contenu ainsi que les opérations dont il s'agit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 et du rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve ces comptes consolidés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de désigner en qualité de commissaires aux comptes titulaires :

- La société Deloitte et associés, dont le siège social est situé, 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, représentée par Monsieur Sellier ;
-
- La société FT audit et Associés, dont le siège social est situé, 16 rue Benjamin Franklin 75 116 Paris, représentée par Monsieur Patrick Franco ;

L'assemblée générale ordinaire décide également de désigner en qualité de commissaires aux comptes suppléants :

- La société BEAS, dont le siège social est situé, 7-9 villa Houssay 92524 Neuilly sur seine cedex, représentée par Monsieur Alain Pons.
-
- Monsieur Laurent Abehsera né le 16 février 1970 à Casablanca (Maroc) de nationalité française résidant 198 rue de Courcelles 75017 Paris.

Pour une durée de 6 exercices (à partir de l'exercice 2008 inclus) soit jusqu'au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du code de commerce et L.443-5 du code du travail :

- Autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par

l'émission d'actions ordinaires en numéraire réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne entreprise,

- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation,
- décide que le prix des actions à émettre, en application du premier point de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, (ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue dans le plan en application de l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans), à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne,
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire rappelle que par décision du 25 juin 2007, elle a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour une durée qu'elle décide de renouveler.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 67 465 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché ou la liquidation de l'action Barbara Bui SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à

cet effet ne peuvent excéder 10% du capital de la société ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises par voie de réduction du capital social.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'action composant le capital avant l'opération et le nombre d'action après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 119 750 euros.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M. William Halimi Président du conseil d'administration à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire y compris substituer.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extrait du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

En application des dispositions en vigueur, les actionnaires, sous réserve de disposer du volume d'action requis, pourront, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolution, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société.

Si dans ce délai de dix jours aucun actionnaire n'a déposé de projets de résolution, le présent avis vaut avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte chez la société cinq jours au moins avant la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres en faisant parvenir à la société Barbara Bui à l'adresse de son siège social un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse etc.)

En outre, la société Barbara Bui tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote par correspondance accompagnés des documents de convocation légaux sur simple demande écrite adressée au siège social de la société par voie postale ou par télécopie (Numéro de fax 01.53.01.88.00).

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Toute information sur cette réunion peut être obtenue en appelant M. Lagarde directeur administratif et financier de Barbara Bui au Numéro de téléphone suivant 01.53.01.88.01.

Le conseil d'administration.

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Table de concordance

Informations	Pages	Informations	Pages
1. Personnes responsables	5	11. R&D, brevets et licences	36, 39
2. Contrôleurs légaux des comptes	6, 47 67-69, 104	12. Informations sur les tendances	37
3. Informations financières sélectionnées		13. Prévisions ou estimations du bénéfice	na
3.1 Informations historiques	32-36	14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
3.2 Informations intermédiaires	na	14.1 Organes d'administration et de direction	97-103
4. Les facteurs de risque	40-42, 66	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	na
5. Informations concernant l'émetteur		15. Rémunérations et avantages	65, 97, 105
5.1 Histoire et évolution de la société	21-26	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
5.2 Investissements	35	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 97
6. Aperçu des activités	25-27, 31-33 55, 63-64	16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	97
7. Organigrammes		17. Salariés	
7.1 Description sommaire du groupe	31-32	17.1 Effectifs	38-39
7.2 Liste des filiales importantes	52, 81	17.2 Participations et stocks options	105-106
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	25, 56, 77-80	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	105
9. Examen de la situation financière et du résultat		18. Principaux actionnaires	15, 36
9.1 Situation financière	47-93	19. Opérations avec des apparentés	31
9.2 Résultat d'exploitation	35, 49 72-73	20. Informations financières concernant le patrimoine la situation financière de l'émetteur	
10. Trésorerie et capitaux		20.1 Informations financières historiques	7
10.1 Capitaux de l'émetteur	51	20.2 Informations financières pro forma	na
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	50, 74	20.3 Etats financiers 2007	48-51, 70-74
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	60	20.4 Vérification des infos. financières	7, 47, 67
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na	20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2007
10.5 Sources de financement attendues	na	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	na
		20.7 Politique de distribution des dividendes	17, 36, 107

Table de concordance

Informations	Pages
20. Informations financières concernant le patrimoine la situation financière de l'émetteur (suite)	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	40, 59, 85
20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	na
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	14
21.2 Actes constitutifs et statuts	11-13, 98-101
22. Contrats importants	na
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	na
24. Documents accessibles au public	7
25. Informations sur les participations	31-32 52, 80-81

na : non applicable



Le présent document de référence a été déposé auprès des marchés financiers le 13 juin 2008, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

WILLIAM HALIMI
Président Directeur Général

JEAN-MICHEL LAGARDE
Directeur Administratif et Financier
T (33) 1 53 01 88 01

CORINNE PUISSANT
Actus Finance
T (33) 1 53 67 36 57
cpuissant@actus.fr

BOUTIQUES

PARIS

62, rue du Faubourg Saint-Honoré
50, avenue Montaigne 8^e
T(33) 1 42 25 05 25
67, rue des Saints Pères 6^e
T(33) 1 45 44 37 21
35, rue de Grenelle 7^e
T(33) 1 45 44 65 14
43, rue des Francs-bourgeois 4^e
T(33) 1 53 01 88 06
23, rue Etienne Marcel 1^{er}
T(33) 1 40 25 43 65
Printemps, 64 bd Haussmann 9^e
T(33) 1 42 62 63 76

MILAN

Via Sant' Andrea, 17, 20121 Milano
T(39) 02 76 01 39 73
Via Manzoni, 45, 20121 Milano
T (39) 02 29 06 02 16

NEW YORK

115-117, Wooster street NYC 10012
T (1) 212 625 1938

MOSCOU

ГОЛМ, 3, place Rouge Moscou
ГУМ, Красная Площадь 3, Москва

EKATERINBOURG

8, rue Volodina, 620014 Ekaterinbourg, Russie
8, Воеводина, 620014 Екатеринбург, Россия

SEOUL

Galleria East, 515 Apgong-dong, Gangnam-Gu
Seoul 135-002, Corée

www.barbarabui.com

Photos : Hélène Renault
Reproduction interdite
Droits réservés à
BARBARA BUI



Barbara Bui
par Gilles-Melro Zimmermann



BARBARA BUI